

# TRIBUNE

3

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

**SOCIALISTE**

UNIFIE

PRIX : 70 centimes

N° 215. — 21 NOVEMBRE 1964

**DOCUMENT**

## **La plate-forme du PSU pour les élections municipales**

*Pour passer vos commandes, remplissez le bulletin de la page ②*

## APPEL AUX FÉDÉRATIONS

Le Conseil National du 8 novembre a pris connaissance de la situation financière extrêmement difficile de TRIBUNE SOCIALISTE.

La parution du journal n'est plus assurée d'une semaine sur l'autre. Un véritable tour de force a dû être réalisé chaque semaine, grâce à des prêts, mais cette possibilité est actuellement totalement épuisée.

La situation peut être redressée, le journal est rentable si de nouveaux abonnements sont souscrits, il suffit d'une moyenne de 20 abonnements nouveaux par fédération (moyenne inférieure à la perte subie depuis 1962).

Cet effort est possible si nous savons qu'actuellement DEUX ADHÉRENTS SUR TROIS NE SONT PAS ABONNÉS. Or, un des premiers devoirs du militant est :

- d'être abonné au journal de son parti,
- de le diffuser au maximum,
- d'assurer sa survie, car sa disparition équivaut à la disparition du P.S.U.

C'est un devoir pour tous, sous le contrôle des fédérations, de faire immédiatement un effort de diffusion. Les participants au Conseil National ont décidé d'œuvrer dans ce sens, c'est-à-dire :

- ABONNER AU MOINS DEUX ADHÉRENTS SUR TROIS ;
  - ABONNER LE MAXIMUM DE SYMPATHISANTS ;
  - DEVELOPPER LA VENTE AU NUMÉRO.
- IL FAUT, D'ICI 15 JOURS, AVOIR 1.500 ABONNÉS NOUVEAUX. C'EST UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT POUR « T.S. ».

## La Campagne d'abonnement et de réabonnement à T. S.

Cette campagne, commencée depuis quinze jours, commence à donner ses fruits. Un grand nombre de camarades se réabonnent par anticipation. Ils nous aident ainsi à surmonter le difficile cap de la fin d'année. Mais nous retrouverons les mêmes problèmes de trésorerie, début 1965, si de nouveaux abonnements ou de nouvelles ventes au numéro ne viennent pas s'y ajouter.

Chaque fédération, section ou militant qui accomplit son geste de solidarité nous donne amicalement critiques et conseils. Nous pensons de notre devoir d'ouvrir pendant cette campagne le courrier des lecteurs à leurs remarques, que celles-ci félicitent ou non la rédaction de « T.S. ». Leurs suggestions peuvent aider notre mission de survie du journal. Elles peuvent amener nos lecteurs à nous faire part de leurs idées. Nous avons besoin de connaître leurs opinions. « T.S. » ne doit pas seulement être un journal de « sommet », il doit refléter les désirs de « la base ».

A ce sujet, je voudrais, au nom du comité de rédaction, dire combien nous comprenons les réserves formulées par de nombreux camarades sur

la conception de « T.S. ». Dans un premier temps, nous nous sommes efforcés de rendre « T.S. » plus lisible qu'il ne l'était, de faciliter sa diffusion à l'extérieur du parti (65 p. 100 des abonnés ne sont pas des militants du parti), donc d'en modifier la forme. Mais nous sommes conscients que le problème du fond, du contenu politique doit être amélioré. Nous nous efforçons chaque semaine de mieux faire en ce domaine. C'est encore imparfait. Ce sera mieux demain. Si les deux tiers des militants du parti s'abonnent, leur exigence sera d'autant plus forte, et nous pourrions mieux la satisfaire.

Tous nos efforts tendent, comme par le passé — et quoi qu'on en ait dit — à faire de « T.S. » le journal de tout le parti. Nous discutons actuellement pour fixer les modalités d'une collaboration amicale qui, respectant la loi du parti, fasse de « T.S. » le journal politique, sans polémiques inutiles, sans esprit partisan, sans outrances. Cela est possible. Il y faut de la sagesse et de la confiance. Ce sont les actes qui nous diront si nous pouvons vraiment y réussir.

Harris Puisais.

## Nos camarades nous écrivent :

Roger BARBAT, Ardon (Loiret). — Je vous fais parvenir avec le bulletin de réabonnement anticipé un chèque de 70 F. J'espère que nous arriverons à nous en sortir, mais je sais combien il est difficile de vivre pour un journal d'opinion et de gauche. La masse est davantage intéressée par les faits divers de France-Soir ou de Paris-Presses... même des gars qui se disent de gauche...

Emile GUILLO (Paris-IV<sup>e</sup>). — Ci-joint un abonnement anticipé d'un an pour Tribune Socialiste ; ceci, d'abord, parce que le journal est de mieux en mieux fait. Je le consulte toujours avec plaisir, les articles sont toujours intéressants, surtout ceux qui ont concerné le V<sup>e</sup> Plan. Personnellement, j'aimerais retrouver dans ce journal un résumé des principaux faits économiques et sociaux de la semaine, sorte de condensé (!) de la page quotidienne qu'un journal comme Le Monde consacre à ces questions.

Ce n'est qu'un vœu personnel... à vous de juger.

Une autre idée qui peut ne pas avoir grande valeur n'est venue : ayant constaté combien, dans les transports publics, on est tenté de lire les journaux... du voisin, ne pourrait-on pas inciter les lecteurs de « T.S. » à lire cette revue dans les lieux publics de préférence à chez eux ?

Et le journal, une fois lu, peut-être laissé sur un banc de chemin de fer ou d'autobus.

Je vous livre ces réflexions en toute simplicité, regrettant de n'avoir pas davantage de temps en ce moment pour vous apporter une aide plus sérieuse.

M. HERODY, responsable presse fédérale de l'Aisne. — Suite à l'appel lancé, je t'adresse : cinq demandes de réabonnements anticipés, cinq demandes de nouveaux abonnements dans la section de Château-Thierry. Etant donné les difficultés d'aujourd'hui, la section abandonne la ristourne de 10 p. 100. Je joins à cet envoi deux demandes d'essai.

Sur le plan fédéral, je fais ce que je peux pour que chaque section fasse son effort personnel.

Situation de l'Aisne : 33 abonnés sur 69 adhérents, mais 67 abonnés au total.

Section de GUERIGNY (Nièvre). — Chers camarades, nous regrettons bien vivement votre décision d'augmenter d'une manière aussi importante le prix de vente de « T.S. »

Nous le regrettons parce que nous ne sommes pas certains de pouvoir continuer la progression de vente dans notre localité (2.900 habitants). Progression que je vous rappelle : 1.266 exemplaires vendus en 1962, 1.475 en 1963 et déjà 1.700 au 1-11-64. Mais, la semaine suivante, la section a demandé 55 exemplaires au lieu de 45 (pour 2.900 habitants), plus deux réabonnements.

M. BRICHARD, responsable presse fédérale de Maine-et-Loire. — Extrait de la première circulaire « aux adhérents » :

Il apparaît assez anormal qu'un adhérent d'un parti politique ne puisse, au moyen de la presse de ce parti, avoir connaissance de la ligne et des idées défendues par celui-ci. Ceci est le côté « politique » de la critique. Une autre considération doit être retenue : il s'agit du problème financier du journal. « T.S. » est l'instrument de propagande du P.S.U. Il est essen-

tiel, indispensable à l'existence même du parti. Un parti politique sans moyen d'expression ne peut pas être pris au sérieux. Or, « T.S. » est actuellement...

Espérant que tu ne manqueras pas d'être conscient de ta responsabilité dans l'existence même de « T.S. » et, par là même, dans la vie et le développement du P.S.U., le bureau fédéral de Maine-et-Loire t'invite à sous-

crire, dès aujourd'hui, un abonnement à « T.S. » d'une durée renouvelable correspondant à tes possibilités financières...

Situation du Maine-et-Loire : sur 91 cartes en septembre, 37 abonnés (0,41 p. 100), 50 abonnés au total et 25 exemplaires vendus au numéro, soit un pourcentage total de 82 p. 100, ce qui est très honorable.

## Nos camarades nous envoient :

J. R..., Territoire de Belfort.. 100 F  
L. D..., Chaumont ..... 100 F  
P. G..., Toulouse ..... 100 F  
E. P..., Chartres ..... 100 F  
D. L..., Paris ..... 100 F  
D. P..., Crèvecœur-le-Grand.. 200 F  
R. B..., Marseille-VIII' ..... 100 F  
R. B..., Toulouse ..... 100 F

J. B..., Paris ..... 100 F  
C. B..., Paris ..... 100 F  
G. M..., Paris ..... 100 F  
R. C..., Paris ..... 100 F  
G. G..., Clermont ..... 100 F  
R. M..., Vieux-Moulin ..... 500 F

Merci à tous pour leur aide.

## CONSEIL NATIONAL

Au cours de son assemblée du dimanche 8 novembre, le Conseil national a eu à se prononcer sur un texte présenté par la minorité du parti qui n'avait pas été préalablement pris en considération (344 voix contre 3 et 168 abstentions).

Ce texte, que nous reproduisons ci-dessous, proposait la réunion d'une Convention nationale de l'opposition socialiste.

Présenté comme amendement au texte majoritaire, il fut refusé

par 293 voix contre 183 et 44 abstentions.

Un amendement de Pierre Naville, « proposant sa transmission au C.P.N. en lui recommandant d'étudier les suggestions qu'il contient », fut accepté par 306 voix contre 3 et 52 abstentions. 151 mandats ne prenant pas part au vote.

C'est à l'issue de ces votes que fut voté l'ensemble des textes de la majorité, relatifs aux élections présidentielles, que nous avons insérés dans le numéro précédent de T.S.

### Texte minoritaire proposant :

### « UN CALENDRIER POUR PREPARER LA CONVENTION NATIONALE DE L'OPPOSITION SOCIALISTE »

Le P.S.U. réaffirme qu'il n'y a d'autre raison d'être que l'unification socialiste : toute sa politique a pour but de préparer et de faciliter cette unification, non de constituer, à gauche, un troisième parti. Cette politique doit en permanence s'exprimer par des initiatives en direction de tous les courants du mouvement ouvrier, ce qui exclut toute éventualité d'un regroupement préalable de la gauche non communiste. C'est la condition principale pour que le mouvement ouvrier puisse reprendre l'offensive. Les événements récents créent des circonstances favorables à cette politique.

Le P.S.U. entend donc prendre sans tarder, toutes les initiatives propres à hâter l'évolution qui se dessine.

C'est pourquoi, en même temps qu'il continuera à développer son programme au cours d'une vaste campagne de propagande, le P.S.U. décide de populariser dès maintenant, et notamment à l'occasion des élections municipales, la proposition de convention nationale de l'opposition socialiste pour que les conditions de réunion d'une telle convention soient créées au lendemain des élections municipales.

Cette convention n'atteindrait son plein objectif que si elle rassemblait des représentants des partis et groupes se réclamant du socialisme, des syndicats et divers groupements de gauche, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue de l'Enseignement.

Elle fixerait les objectifs et la tactique d'un mouvement d'ensemble des salariés et des paysans travailleurs

afin de donner un coup d'arrêt à la politique du pouvoir en matière de prix, salaires, fiscalité, durée du travail.

Elle préciserait l'attitude des représentants des travailleurs en face des tentatives destinées à lui faire cautionner la politique anti-sociale du pouvoir dans les organismes tels que : commission du plan, organisme prévu par le rapport Toutée, commissions économiques régionales.

Elle définirait la plate-forme de l'opposition socialiste pour les élections présidentielles et désignerait le candidat unique de cette opposition. Une commission serait désignée en vue d'élaborer les règles et garanties pour un pacte durable de l'opposition socialiste, pacte qui serait soumis à une convention ultérieure qui serait représentative à la fois des organisations nationales et des comités de base.

Le P.S.U. entend que de telles conventions ne soient le monopole d'aucune organisation : c'est pourquoi sa direction, c'est-à-dire une délégation du C.P.N. s'efforcera de constituer un comité d'initiatives représentatif qui convoquera la première convention.

Mais dès maintenant ses militants mèneront campagne pour une telle convention et entreprendront de constituer, à l'échelon de la localité, de l'entreprise, du département, des comités pour la convention nationale.

Le P.S.U. convaincu que c'est de l'intensité de son action que dépendra l'engagement des organisations, donnera sans tarder le maximum de publicité à cette campagne.

## Nécrologie

Notre camarade Henri Likier, avocat à la Cour, est décédé il y a quelques jours et nous sommes, tous ses amis, consternés par sa disparition.

Fidèle du P.S.U. depuis sa création, il avait été au Parti radical socialiste un des éléments les plus dynamiques à en souhaiter le renouveau. Il continuait à s'intéresser de très près à la vie de notre parti et à « T.S. » en particulier.

Likier était un idéaliste, attaché à la lutte antiraciste et anticolonialiste. Il savait prendre avec courage les décisions qu'il voulait toujours voir s'identifier avec son « engagement politique ». Il fut l'un des avocats du collectif qui livra les batailles juridi-

ques pour défendre nos camarades français et algériens arrêtés pendant la guerre d'Algérie. Avocat au procès du réseau Jeanson, il fut également associé à la défense de Ahmed Ben Bella, Bachir Boumaza, Rabah Bitat... Ses qualités de juriste en firent le Conseiller du gouvernement algérien dès l'indépendance. Homme de dossier, intransigeant sur ses principes, fidèle à ses amis, il a sans doute offert plus qu'on ne lui rendait. Et je relis cette phrase de la dernière lettre qu'il m'écrivait il y a moins d'un mois : « L'important c'est ce que l'on fait et non ce que l'on se prétend ». Brave ami ! Nous avions encore tant à faire !

# FORCE ATOMIQUE MULTILATERALE ET FORCE NATIONALE

**L**A crise de la « force atomique multilatérale » vient d'entrer dans une phase nouvelle. Le Pentagone juge cette force indispensable pour faire partager à ses partenaires européens de l'O.T.A.N. le maniement opérationnel d'une arme complexe dont ils détiennent la clé. L'Allemagne Fédérale y voit un moyen indirect de participer à la stratégie atomique, au moins au niveau de la logistique. Et l'Angleterre pense qu'elle pourrait, dans de nouvelles conditions, lui donner la possibilité, étant donné qu'elle possède l'arme atomique H, de partager sa mise en œuvre éventuelle avec les Etats-Unis. Washington et Bonn pressent le mouvement, et menacent de conclure à brève échéance un accord au moins partiel. Quant aux autres petits membres de l'O.T.A.N., ils n'ont pas voix au chapitre...

Et de Gaulle ? Il s'oppose furieusement à la forme multilatérale, et cela lui vaut les louanges de tous les adversaires nationalistes de cette force. Mais voyez quels sont ses arguments : il prétend, par la bouche de Baumel, que ce projet, « loin de régler les problèmes de l'Alliance Atlantique, les aggrave », et qu'il est « militairement inefficace, techniquement absurde, politiquement dangereux ». En avant, par conséquent, pour la force atomique de frappe bien française !

L'opposition des gaullistes à la force multilatérale aurait un peu plus de poids s'ils n'étaient des partisans si acharnés de la force unilatérale. En fait, ce qu'ils veulent disputer aux Américains, c'est le droit de disposer seuls de la décision d'employer l'arme. De Gaulle n'a qu'un but, nous l'avons souvent répété : c'est de participer à un directoire à trois de l'O.T.A.N., où la France et l'Angleterre auraient les mêmes droits de décision que les Etats-Unis, chacun conservant la libre disposition de ses propres armes atomiques en dehors des cas d'accord. D'où le développement de la force de frappe française. De plus, de

Gaulle aurait vu d'un très bon œil une participation de l'Allemagne à la force française. On dit même qu'il a sollicité son aide pour la construction de l'usine de Pierrelatte. Cette « intégration » — là, de Gaulle l'accepterait très bien, d'où son dépit de voir Bonn envisager une intégration avec l'Amérique. Mais qui ne comprendrait que l'Allemagne Fédérale préfère un grand protecteur à un petit protecteur ? Le seul moyen qu'auraient eu les gaullistes de faire accepter la collaboration nucléaire franco-allemande, c'aurait été de faire l'Europe politique. Mais la conception de l'Europe des Patries s'y oppose.

En somme, de Gaulle a fait l'apprenti sorcier. En développant la force de frappe française, il poussait inévitablement l'Allemagne Fédérale dans les bras de l'Oncle Sam, qui, après tout, a déjà installé son arsenal sur le sol allemand. Logiquement, il est impossible d'opposer l'idée d'une force multilatérale à celle d'une force bilatérale ou unilatérale. La première découle des autres.

M. Baumel peut toujours dire qu'une force multilatérale est « militairement inefficace, techniquement absurde et politiquement dangereuse ». Et la force de frappe française, alors ? Elle est militairement beaucoup plus aventureuse et inefficace, techniquement insuffisante et absurde dans une stratégie européenne et mondiale, et politiquement dangereuse, car elle pousse inévitablement à l'intégration des Etats non pourvus dans un système dominé par le plus puissant : les Etats-Unis.

Voilà pourquoi nous nous opposons à l'une comme à l'autre. Voilà pourquoi le nationalisme gaulliste ne nous paraît nullement un remède à l'intégrationnisme américain. Ce sont des querelles de frères ennemis, qui se mènent en dehors de toute intervention populaire, entre militaires, technocrates et experts militaires.

Voilà pourquoi nous sommes partisans d'une politique de désarmement nucléaire

total, qui devrait être celle d'une Europe socialiste. Cette politique doit commencer par l'abandon des forces atomiques nationales, par le refus de la dissémination des armes, par les initiatives pour le renoncement à l'emploi de ces armes, par l'U.R.S.S. et la Chine comme par les Etats-Unis, l'Angleterre et la France, par une authentique politique de neutralité et de paix dans une perspective européenne.

Qu'on ne nous dise pas que c'est une politique « irréaliste », qui ne tient pas compte de l'équilibre de la terreur américano-russe. Qu'on ne prétende pas que la dissuasion atomique engendre « fatalement » la paix sous prétexte qu'aucun Etat ne risquerait sa propre vie dans un conflit atomique. C'est tout le contraire qui est vrai. La logique des armements est celle des guerres. La logique du nationalisme est celle des conflits.

Si la « coexistence pacifique » a un sens, c'est celui du désarmement et de l'abolition de part et d'autre des moyens de destruction de masse. Ce ne peut être celui du statu quo. Les partisans honteux d'une force multilatérale européenne ne sont pas des adversaires conséquents de la force atomique nationale. Leur hypocrisie est plus dangereuse encore que l'affirmation de puissance américaine, ou que le délire chauvin du gaullisme, car elle trompe les peuples sur les vraies conditions de la sécurité.

La sécurité, à notre époque, ne peut plus résider dans les forces armées, ni à l'Est ni à l'Ouest. Elle se trouve dans la transformation de régimes sociaux qui ruinent le peuple pour la défense armée de privilèges, à l'Est comme à l'Ouest. Ces grandes vérités auront plus de poids que les exaltations nationalistes, à l'Ouest comme à l'Est, au fur et à mesure que les dangers se préciseront. La sécurité, c'est la paix, et rien d'autre, désormais.

Pierre Naville.

## Déclaration d'Édouard DEPREUX à « Télé-Luxembourg »

TELE-LUXEMBOURG. — PEUT-ON, MONSIEUR DEPREUX, PARLER D'UN RENOUVEAU DU P.S.U. ?

E. DEPREUX :

Je réponds sans hésiter affirmativement à cette question que je remercie « Télé-Luxembourg » de m'avoir posée.

Notre Conseil national du P.S.U. s'est tenu les 7 et 8 novembre à Lyon.

Nous avons, en cette occasion, mis au point notre programme et défini notre stratégie à la veille des élections municipales et à l'avant-veille de l'élection présidentielle.

Depuis sa fondation, le P.S.U. s'est donné comme tâche d'assurer la défaite du pouvoir personnel et la victoire de la gauche, non pour ressusciter le passé, mais pour ouvrir la voie à la démocratie socialiste.

Cette victoire exige deux conditions essentielles :

- le renouveau
- et
- l'unité.

Etre fidèle aux glorieux pionniers du mouvement socialiste, ce n'est pas, en effet, ressasser les formules qu'ils employaient à l'âge de la machine à vapeur, et qui deviendraient aujourd'hui vides de sens ; c'est s'inspirer de leurs méthodes pour que les prodigieuses découvertes scientifiques contemporaines — et d'abord la pénétration des secrets de l'atome — loin d'aboutir au suicide collectif de l'humanité, contribuent à la libération de tous les hommes et de toutes les femmes.

C'est dans cet esprit que nous avons décidé de soumettre à l'ensemble des forces populaires, partis politiques, syndicats ouvriers, employés, universitaires, étudiants, agriculteurs, organisations culturelles, mouvements de jeunesse, association de parents d'élèves, etc., un programme précis, concret, réalisable dès 1965 et pas seulement en 1980, adapté aux nécessités du jour, en particulier en ce qui concerne les problèmes économiques et sociaux, l'enseignement, la politique internationale, les institutions.

Ce programme doit permettre la constitution de listes communes aux élections municipales et une candidature unique de la gauche à l'élection présidentielle.

Dans le premier cas, et en particulier dans les villes de plus de trente mille habitants, nous sommes décidés à retourner contre le régime la loi de circonstance fabriquée par lui et pour lui, et à assurer la défaite de l'U.N.R. et de ses alliés avoués ou honteux, c'est-à-dire de toute la réaction.

Dans le deuxième cas, nous ne nous résignerons pas à la multiplicité des candidatures de gauche qui aboutiraient à un échec et nous travaillerons inlassablement à provoquer une candidature unique, ce qui exige des contacts publics et des discussions franches sur un programme.

L'abondant courrier que je reçois tous les jours au siège du P.S.U., 81, rue Mademoiselle, à Paris (XV<sup>e</sup>), prouve que notre initiative a été comprise et a déjà rencontré une audience favorable dans de nombreux milieux.

La semaine prochaine :

NUMÉRO SPÉCIAL-16 PAGES

La Plate-forme pour les  
Élections présidentielles

Le document sur le CONTRE-PLAN

PASSEZ VOS COMMANDES  
SUPPLÉMENTAIRES

AVANT LE LUNDI 23 NOVEMBRE

54, boulevard Garibaldi - C. C. P. 58 26 65 Paris

PRIX SPÉCIAL : 45 centimes l'exemplaire

(Remplir le bulletin prévu à cet effet page 9.)

ACTUALITÉS

Relance européenne

Depuis la semaine dernière, nous dit-on, l'Europe va mieux.

L'entrevue de Gaulle-Adenauer a aplani les discussions entre nos deux pays. Les deux hommes, qui ne devaient se rencontrer que durant quarante-cinq minutes, ne se sont-ils pas trouvés une deuxième fois après divers coups de téléphone entre Paris et Bonn ? N'est-ce pas la preuve, avancent les optimistes, qu'il suffisait d'une retrouvaille entre le vieux chancelier et le président français pour que les plus grosses difficultés s'aplanissent ? Et Adenauer n'a-t-il pas dit qu'il y avait un moyen de sortir de l'impasse agricole ?

Enfin, ajoutent ces mêmes personnes, oubliez-vous que les ministres des six pays du Marché commun se sont mis d'accord, dimanche matin, pour présenter un front uni aux négociateurs du « Kennedy Round » ? La longueur même de la dernière séance



(Photo A.D.P.)

Schroeder : est-ce lui ou Adenauer, le ministre des Affaires étrangères ?

de discussion — du samedi 10 h. 30 au dimanche matin 6 heures — est la preuve que les pots cassés se sont recollés. Si l'on s'est affronté longuement et durement sur le nombre des divers produits qui ne subiraient pas l'abaissement de 50 p. 100 entre l'Europe et l'Amérique, c'est normal. Chaque pays défend ses intérêts au mieux. Nul ne peut être choqué et encore moins inquiet.

Sans doute.

L'entrevue de Gaulle-Adenauer

Mais chacun sait que la rencontre de Gaulle-Adenauer a été préparée dans la plus grande confusion. Avant de prendre la route de Paris, l'ex-chancelier, qui est toujours président de la C.D.U., faisait publier, dans un journal allemand, une interview retentissante dans laquelle il accusait le ministre des Affaires étrangères Schroeder de poursuivre une convalescence plus que de raison, et Erhard de « mal gérer les affaires du pays ». Ce dernier prit la mouche, menaça de démissionner ; on le conjura de rester à la tête du gouvernement. Il resta.

L'orage à peine terminé, Gerstenmaier, le président du Parlement fédéral, lui aussi membre de la C.D.U., tout comme Erhard et Schroeder, publiait un violent article où il accusait Erhard et suggérait de remplacer Schroeder par un homme plus compétent qui s'appellerait... Gerstenmaier.

Dans ces mêmes colonnes, nous disions, la semaine dernière, que : derrière le refus de l'Allemagne d'aligner le prix des céréales, se glissaient des arrière-pensées électorales. Un journal munichois va même plus loin, puisqu'un de ses éditoriaux portait le titre

de « grand cirque » à propos de la confusion qui semble exister dans les allées du gouvernement. A la peur de perdre les prochaines élections se greffent de violentes querelles de personnes.

Dans ces conditions, l'entrevue de Gaulle-Adenauer n'a-t-elle pas été purement négative ? Certains suggèrent qu'Adenauer a proposé à de Gaulle d'accepter que Bonn n'ajuste le prix des céréales qu'après les élections allemandes de l'an prochain et non avant le 15 décembre 1964 ; en contrepartie, les Allemands ne contractent aucun engagement ferme sur la forme multilatérale pour le moment.

C'est le plus plausible. Mais rien ne dit qu'Erhard soit de cet avis. Son plan de « relance européenne » ne présente aucune proposition nouvelle, si ce n'est la prolongation du statu quo.

De plus, le dernier accord militaire signé entre Bonn et Washington ces jours derniers amène que, pour le moment, la lutte instaurée au sein et à l'extérieur du gouvernement allemand, entre le « parti américain » et le « parti gaulliste », semble tourner à l'avantage du premier.

Mais, dira-t-on, l'accord intervenu au Conseil des ministres des six est la preuve d'une certaine détente.

En vue du « Kennedy Round »

Comme prévu, le 16 novembre au matin, la liste des produits qui ne subiront pas l'abaissement de 50 % du tarif douanier entre l'Europe et les Etats-Unis était déposée au secrétariat du G.A.T.T. à Genève. Est-il besoin de rappeler cependant que si le train industriel peut être mis en branle pour de longs mois, le « train » agricole, lui, risque fort de rester en panne tant que les gouvernements français et allemand ne se seront pas mis d'accord sur la fixation d'un prix unique des céréales.

Derrière cet accord de façade, se profile une divergence fondamentale entre non seulement les Allemands, mais aussi les autres pays membres du Marché commun et le général de Gaulle. Ce dernier n'a jamais paru s'intéresser fortement aux questions économiques : seule, la « politique » a ses faveurs. Le désaccord que nous constatons à l'intérieur du monde atlantique ne date pas d'aujourd'hui : il était en germe dès que le président Kennedy proposa l'institution d'une force multilatérale intégrant la défense de tous les pays du monde occidental. De Gaulle mit deux ans pour apporter une réponse violemment opposée à cette nouvelle institution.

Aujourd'hui, en fin de compte, la décision appartient à Johnson. Et, samedi dernier, le correspondant du Monde à Washington pouvait titrer : « Les dirigeants américains ne croient plus guère à la possibilité de s'entendre avec le général de Gaulle ».

Lucien Lapière.

« Concorde » : Toulouse s'interroge

L'affaire « Concorde » provoque deux réactions également stériles ; la première, parfaitement dangereuse, n'est que la résurgence du vieux réflexe antianglais ; la deuxième est à peine moins naïve, c'est le recours aux procédés du vieux parlementarisme qui consiste à envoyer des députés pour demander à « leurs amis » travaillistes de réviser leur position et qui rapportent quelques formules tirées de la boîte à onguents et autres drogues lénitives avec lesquelles le parlementarisme traditionnel berçait les angoisses des travailleurs.

Les syndicats C.G.T. de Sud-Aviation ont choisi une autre méthode, qu'ils ont exposée, samedi 14 novembre, au cours de leur conférence de presse à Toulouse.

Laissant aux travailleurs anglais le soin de débattre leurs problèmes avec le gouvernement anglais, Michel Clain, secrétaire du syndicat des menuisiers de Sud-Aviation et membre du Comité central d'entreprise, brosse les perspectives particulièrement dramatiques de cette entreprise, fait l'histoire des erreurs calculées qui ont conduit à cette situation et propose les solutions qui sauveraient l'emploi de dix mille travailleurs, l'économie



(Photo A.D.P.)

Bokanowski : trop silencieux sur l'industrie aéronautique.

régionale et l'industrie aéronautique civile nationale.

Dans l'état actuel des choses, l'abandon du projet « Concorde » entraînera des licenciements massifs avant décembre 1965.

La crise de l'industrie aéronautique toulousaine, s'ajoutant à celle des mines et à celle du textile, présage une situation catastrophique pour l'économie de notre région.

Mais, même si le projet « Concorde » était poursuivi jusqu'à réalisation, il y aurait un « trou » dans l'activité de Sud-Aviation.

Car la série des « Caravelle » vendues touche à sa fin, alors que le marché mondial et national pourrait encore absorber de nombreux appareils, mais Air-Inter, U.T.A. n'ont aucune « Caravelle » en ligne, l'Allemagne fédérale aucune et le marché des jeunes Etats africains est la chasse gardée des Etats-Unis, tandis qu'ils nous interdisent de vendre des « Caravelle » à la Chine populaire sous prétexte que les équipements de ces avions sont américains.

Il n'y a aucune politique cohérente dans l'aviation civile en France ni sur le plan technique ni sur le plan commercial.

Non seulement les bureaux d'étude des entreprises nationalisées sont mis à la disposition des firmes privées — Dassault, en particulier — mais les crédits qui auraient été nécessaires pour étudier et mettre au point les projets d'appareils destinés à prendre la relève de « Caravelle » ont été sacrifiés au profit du programme d'équipement de la force de frappe en appareils Dassault.

Quelles solutions proposent les travailleurs de Sud-Aviation ?

Devant les incertitudes de l'avenir du « Concorde » et le retard des études de nouveaux projets, d'abord poursuivre la fabrication des « Caravelle » en trouvant de nouveaux clients en Afrique ; il suffirait d'accorder des crédits à plus long terme aux jeunes Etats.

Reprendre les projets de « Bébé-Caravelle », avion de 50 places, de « Galion » (autobus volant), d'un avion postal, et d'un cargo et ne plus les étouffer pour faire prospérer l'affaire Dassault.

En ce qui concerne « Concorde », les travailleurs de Sud-Aviation affirment que l'aéronautique française peut poursuivre seule la réalisation du projet, tant pour les moteurs que pour la cellule. La SNECMA peut, si elle est mise en condition financière pour cela, poursuivre les études au point où elles sont arrivées en commun (selon les clauses de l'accord), ainsi nous ne serions plus tributaires de l'industrie anglaise ou américaine dans ce domaine.

A condition que « Concorde » soit le premier long-courrier européen, le premier long-courrier supersonique, il sera rentable, et puis les progrès que sa mise au point fera accomplir à la technique française seront toujours rentables.

Il est apparu avec évidence, au cours de cette conférence, que les syndicats C.G.T. de Sud-Aviation ont pris exactement la mesure des problèmes qui les concernent et qui touchent à la fois aux grandes options du Plan à la politique internationale, à la politique régionale et locale, car ils ont posé la question : « Qu'advient-il de la Z.U.P. du Mirail, appuyée essentiellement sur le complexe

aéronautique de Toulouse, dans le cas où Sud-Aviation disparaîtrait et où aucune industrie métallurgique équivalente ne l'aurait remplacée ? » (Ici, nous touchons à la question du prix des terrains et à l'équipement régional en voies de communications et autres infrastructures.)

Quelles sont donc les revendications, ou plutôt quelle est la plate-forme de lutte des syndicats C.G.T. de Sud-Aviation ?

— L'augmentation des salaires et appointements (parité avec Paris) ;

— la réduction du temps de travail sans diminution de salaire ;

— la discussion et la conclusion d'une convention collective régionale ;

— une conférence de toutes les organisations syndicales de France et de Grande-Bretagne ;

— la nationalisation des entreprises privées de constructions aéronautiques ;

— la nationalisation des compagnies de transports aériens ;

— la démocratisation des sociétés nationalisées par la représentation du

« personnel au conseil d'administration de ces sociétés en nombre égal à ceux des représentants du gouvernement et des représentants des usagers » ;

— la mise en place d'une loi-programme (concernant les études et la fabrication des appareils mentionnés plus haut et devant suivre « Caravelle ») ;

— la mise en vigueur de tarifs rendant le transport aérien à la portée de tous.

S'il était nécessaire de donner une illustration pratique de ce qu'est la stratégie du contre-plan proposée par notre parti, les syndicats C.G.T. de Sud-Aviation viennent de le faire en ce qui concerne leur branche.

A. Montariol.

Étudiants PSU : Appel pour manifester contre Tixier-Vignancour

Jeudi 19 novembre 1964 doit se tenir, à la Mutualité, un meeting au cours duquel le leader d'extrême-droite Tixier-Vignancour doit, dit-on, s'adresser à la jeunesse.

Les étudiants du P.S.U. dénoncent le but de ce meeting qui, sous couvert de permettre l'expression d'un candidat aux élections présidentielles, vise, en fait, à organiser impunément le premier grand rassemblement fasciste parisien depuis la fin de la guerre d'Algérie. Les groupements et individus qui organisent ce meeting et cette campagne — des ex-pétainistes aux partisans de l'O.A.S. — ne laissent aucun doute sur les buts qu'ils poursuivent : utiliser les présidentielles pour regrouper les éléments les plus réactionnaires et s'en servir comme groupe de pression dans la vie politique française. Malgré le caractère périmé d'avance et inadéquat aux réalités d'aujourd'hui d'un mouvement fasciste en France, il est néanmoins nécessaire de s'opposer à l'utilisation de cette campagne dans son ensemble, et de ce meeting en particulier. Si la lutte contre le gaullisme constitue notre objectif essentiel, nous ne permettrons pas que l'on mystifie de nouveau une jeunesse dépolitisée et de plus sans formation civique.

Déjà, dans le Quartier latin, en divers points, des bandes de jeunes fascistes encadrés par des éléments plus âgés, ont commencé à se manifester, plusieurs blessés ont été dénombrés ainsi que des dégâts matériels au cours d'une agression contre la Librairie Clarté. Mercredi, cette action visant au contrôle du Quartier latin s'intensifiera. Jeudi, de graves incidents peuvent avoir lieu.

Les étudiants du P.S.U. condamnent l'attitude équivoque des pouvoirs publics face à ces incidents. Attitude qui s'exprime, entre autres, par la non-intervention des « forces de l'ordre ». Nous savons maintenant que seule une action unie de la jeunesse peut s'opposer à la prise en main du Quartier latin et des lycées parisiens par les groupes fascistes et aux agressions contre les librairies progressistes.

Le secrétariat des étudiants du P.S.U. appelle les étudiants et les jeunes à se mobiliser dès mercredi dans la cour de la Sorbonne ou aux sièges de leurs associations, pour s'opposer à de nouvelles provocations.

# PLATE-FORME DU P.S.U. POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

(adoptée à l'unanimité par le Conseil National des 7 et 8 novembre)

## I. UNE BATAILLE POLITIQUE ESSENTIELLE

1° Le parti approuve intégralement la résolution adoptée à l'unanimité par le C.P.N., les 9 et 10 mai (« Courrier du P.S.U. », n° 37, 38, 39), fixant la ligne politique du P.S.U. au cours de la prochaine campagne électorale des Municipales. Comme le C.P.N., il pense que cette campagne sera une bataille politique essentielle que toutes les organisations se réclamant du socialisme, et tous ceux qui sont prêts à travailler avec elles, doivent livrer en commun contre le pouvoir et ses alliés.

Le Conseil National précise que le programme doit être proposé aux organisations se réclamant du socialisme et à ceux qui, quelle que soit leur activité sociale (culturelle, éducative, familiale, etc.), sont prêts à travailler avec de telles organisations à la réalisation d'une plate-forme de l'opposition socialiste. Il sera discuté avec leurs militants à tous les niveaux dans des Commissions pour les municipalités d'opposition socialiste.

Le P.S.U. condamne, en revanche, toute entente des partis de gauche avec les forces réactionnaires (C.N.I.,

P.S.U. d'appliquer à leur niveau la politique de gestion démocratique par le Conseil National.

2° Dans le cadre de la stratégie et des alliances, définies les 9 et 10 mai par le C.P.N., le Parti invite toutes ces forces à élaborer ensemble une plate-forme commune, à l'application de laquelle s'attacheront les municipalités élues sur cette base. Pour sa part, le P.S.U. formule ci-dessous des propositions précises en vue d'élaborer, commune par commune, cette plate-forme de combat municipal.

3° Ces propositions développent, comme l'avait prévu le C.P.N. des 9 et 10 mai, dans sa résolution antérieure, les éléments de plate-forme élaborés par le C.P.N. unanime, en donnant au cadre fixé par celui-ci un contenu pratique et détaillé.

Il importe en effet que, pour livrer bataille efficacement, les forces de gauche coalisées se mettent d'accord clairement, non pas seulement sur ce qui les oppose au pouvoir, mais aussi sur ce qui les unit pour construire ensemble dans les communes. De ce point de vue encore, la prochaine lutte sera essentielle, puisqu'elle permettra à l'opinion de voir concrètement ce que les forces de l'opposition socialistes veulent faire ensemble dans les divers domaines de la politique communale, et aussi la façon dont elles entendent contribuer, à cette occasion, au renouveau de la démocratie locale.

4° Ces deux thèmes seront, pour le P.S.U., des thèmes majeurs durant la prochaine campagne

• Le premier thème — les revendications locales et nos objectifs à leur sujet — permettra de différencier la plate-forme de l'opposition socialiste des programmes plus ou moins vagues ou sérieux mis en avant par les conservateurs locaux (gaullistes ou non). Sur chacun des grands secteurs de la vie sociale — logement, écoles, santé, jeunesse, agriculture, emploi, transports... — l'opposition doit combattre pour faire triompher ses propositions et, au pire — en cas d'échec — les populariser. Notre campagne s'axera donc autour de grands sujets mobilisateurs, capables d'intéresser l'opinion parce que partant de ses besoins et à propos desquels seront mises en avant des solutions d'inspiration socialiste.

Ce sont ces propositions qu'on livre ci-après. Elles répondent au double souci :

— d'améliorer sérieusement les conditions de vie de la population (habitat, sécurité de l'emploi, enseignement, soins, loisirs, déplacements...), en chargeant les municipalités de diriger la croissance des

communes (en fonction d'un plan local, discuté démocratiquement) au lieu de subir la loi des événements ou du capitalisme local ;

— de donner la priorité, dans les réalisations communales, à la satisfaction des besoins des classes populaires. Tout n'étant pas possible à la fois, il faut choisir ; notre choix au plan communal sera naturellement en faveur des travailleurs et des plus défavorisés : H.L.M. locatifs, plutôt que logements chers ou moyens ; rénovation prioritaire des quartiers populaires insalubres ; gratuité des fournitures scolaires ; tarifs dégressifs dans les cantines ; multiplication des crèches et des foyers de vieillards, plutôt que bâtiments administratifs somptueux ; fiscalité communale frappant les riches, etc. Autant d'exemples qui concrétisent, au plan local, l'orientation de notre lutte.

• Le second thème — l'instauration de la démocratie communale — manifestera notre volonté de n'en pas rester au conformisme de la démocratie de représentation. L'opposition socialiste doit montrer concrètement qu'elle entend assurer une participation réelle de la population à la gestion des affaires communales et poser, dès l'échelon du quartier, les fondements de la démocratie effective.

Le P.S.U. fait, ci-dessous, des propositions en ce domaine.

5° Bien entendu, on ne saurait dissocier ces objectifs locaux de nos objectifs politiques nationaux. D'abord, parce que leur réalisation complète implique souvent des changements nationaux d'orientation politique : la « force de frappe » absorbe de quoi construire des milliers d'écoles, d'hôpitaux, de logements... Ensuite, parce que ces objectifs prennent souvent localement le contre-pied de la politique du pouvoir : la démocratie communale constitue l'antithèse des méthodes autoritaires et technocratiques de gestion qu'affectionne le gaullisme (voir les districts). Enfin, parce que nos propositions se situent dans une perspective qui appelle des bouleversements législatifs : la lutte communale contre la spéculation foncière serait facilitée par la municipalisation des sols à bâtir...

L'opposition socialiste devra donc situer sa bataille locale dans la perspective de la lutte nationale contre le pouvoir. Il y a là toute une pédagogie à utiliser à l'égard de l'opinion. C'est pour en montrer les divers aspects que nous avons précédé ci-après, chaque groupe, de propositions revendicatrices (formulées au plan communal) de la perspective nationale dans laquelle elles se situent.

## II. NOS PROPOSITIONS SUR LES PRINCIPAUX THEMES MOBILISATEURS DE L'OPINION

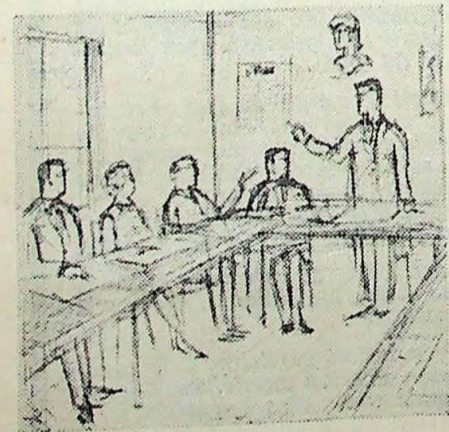
La diversité des situations locales (grandes villes ou petits villages ; régions en développement ou régions en régression ; zones bien équipées ou villes retardataires...) empêche qu'une plate-forme nationale réponde à tous les problèmes locaux. A fortiori, les priorités à retenir doivent-elles être décidées sur place par les militants. Mais l'opposition socialiste doit se mettre d'accord sur des propositions

précises dans les domaines les plus importants. Les suggestions suivantes, qui se situent dans notre ligne politique, permettront localement de choisir en fonction des besoins des thèmes revendicatifs et des solutions à préconiser. Ces propositions ne visent évidemment pas à être exhaustives ; mais à faciliter le choix des militants sur les points les plus importants.

### 1 Aménagement communal et infrastructure régionale

Dans ce domaine, enfin, les objectifs communaux ne peuvent être dissociés d'une perspective nationale d'aménagement national du territoire, visant à atténuer le déséquilibre Paris-province, à réanimer les régions en voie de dépérissement économique, à permettre une utilisation maximum

des richesses nationales. Tout cela implique, dans le cadre d'une planification démocratique, un rôle actif de l'Etat (investissements publics et réglementation) pour créer et réparer les infrastructures et les imp.



Centre Républicain, M.R.P.) que des rivalités de clans et non pas une opposition de programme séparent de l'U.N.R. Les alliances auxquelles participera le P.S.U. ne sauraient inclure les hommes qui collaborent politiquement avec l'U.N.R. ni ceux qui ont dans le passé soutenu les positions de l'O.A.S. Les coalitions immorales qui pourraient être ainsi conclues entre la gauche et certains éléments de la droite ne feraient que démobiliser les électeurs, car elles n'offriraient aucune perspective.

L'acceptation de la participation à une liste commune devra être subordonnée, outre à une discussion préalable sur les bases programmatiques du Parti, à la possibilité d'avoir dans le futur Conseil municipal la responsabilité d'un ou plusieurs secteurs d'activité permettant aux élus du

tations industrielles. C'est dans cette perspective très interventionniste de l'Etat que se situe le programme municipal suivant qui vise à faire décider par la population de son avenir (plutôt que de le subir) et à absorber les problèmes d'aménagement communal dans leur ensemble par l'établissement d'un contre-plan d'urbanisme établi d'après les lois de l'urbanisme moderne découlant de la Charte d'Athènes (renvoi explicatif) aussi bien pour les agglomérations urbaines que rurales.

L'équilibre biologique et moral de l'homme exigeant pour lui qu'il vive dans un milieu naturel fait de soleil, d'espace et de verdure, ce contre-plan d'urbanisme devra permettre que cesse la discrimination de classes qui fait que seuls quelques privilégiés habitent dans des immeubles résidentiels entourés de verdure, car il ne coûte pas plus cher d'appliquer les principes de la Charte d'Athènes que de construire aujourd'hui les taudis de 1975.

Progressivement, zone par zone, chaque cité deviendra ce grand parc où il fait bon vivre, et où piétons et automobilistes ont chacun leurs voies et leurs zones de circulation.

Mais ce contre-plan d'urbanisme, seule solution d'ensemble susceptible d'apporter une réponse aux problèmes d'une cité moderne, exige la municipalisation du sol : ce n'est plus terrain après terrain qu'il faut bâtir, c'est zone par zone qu'il faut édifier.

En attendant que nous puissions mettre en application une telle politique, il faut prévoir un certain nombre de palliatifs transitoires.

Multiplier les expropriations, créer des Z.U.P. (sans revente des lots), récupérer des terrains militaires, afin de permettre à un service municipal du logement de réaliser lui-même, dans le cadre du contre-plan d'urbanisme, un programme de construction d'H.L.M. locatifs et d'équipements sociaux ou administratifs nécessaires.

Exiger le respect de la Charte d'Athènes pour toute délivrance nouvelle de permis de construire.

## 2 Logement

Notre objectif national est connu ; nous l'avons développé au cours de la campagne de l'hiver et du printemps : construction de plus de 500.000 logements par an, dont plus de 300.000 H.L.M. locatifs (le triple du rythme actuel) ; participation accrue des usagers et des élus aux commissions d'attribution des H.L.M. ; municipalisation du sol à bâtir ; limitation des loyers en fonction des ressources des locataires ; institution d'un Service national de l'habitat, géré démocratiquement par les usagers, les élus et les travailleurs du bâtiment ; nationalisation démocratique des trusts de matériaux de construction et des sociétés immobilières filiales de banques...

C'est dans cette perspective, qui implique de nombreux bouleverse-

Créer à l'intérieur des villes des axes prioritaires à grande circulation, des itinéraires spéciaux pour transports en commun, ainsi que des lignes de métro aérien.

Ce contre-plan d'urbanisme et les mesures transitoires qui l'accompagnent devront être élaborés et réalisés avec la participation active des groupements représentatifs et des usagers. A cette fin, un bureau municipal sera chargé de consulter et d'informer la population sur l'avenir de la cité. De même, par le moyen des Commissions extra-municipales, les usagers participeront à la gestion des équipements sociaux et administratifs, ainsi que des entreprises actuellement concédées qui seront dès que possible



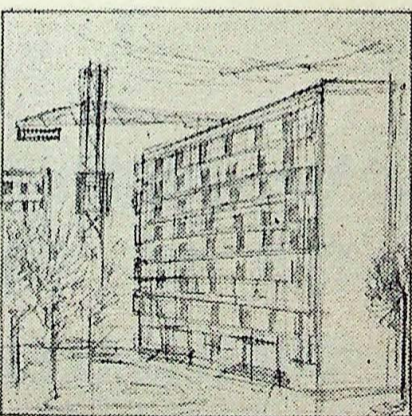
municipalisées et gérées de manière tripartite par la municipalité, le personnel de l'entreprise et le syndicat des usagers.

Par ailleurs, la municipalité devra jouer un rôle actif dans l'essor économique de la commune : recherche d'implantations industrielle et tertiaire complémentaires en fonction des besoins démographiques ; coopération avec les syndicats pour tous les problèmes de formation et de reconversion de main-d'œuvre.

Enfin, la municipalité participera aux études et décisions intercommunales pour assurer (autrement que par la voie des districts technocratiques et autoritaires) un développement rationnel et harmonieux de la région.

ments législatifs, que se situe le programme d'action municipale suivant :

— Construction locale, sur l'initiative de la municipalité, d'un nombre



de logements correspondant aux besoins de la population, en donnant la priorité aux H.L.M. locatifs, aux foyers de jeunes et aux logements-foyers pour vieillards, ces objectifs visant à satisfaire d'abord les besoins des classes populaires, victimes principales de la crise du logement ;

— Soutien résolu aux Offices municipaux d'H.L.M. : réservation à leur profit des terrains possédés ou acquis par la municipalité ;

— Réservation obligatoire pour les mal-logés de la commune d'une proportion des appartements construits dans les grands ensembles par des groupes privés sur le territoire communal (avec attribution par une commission municipale) ;

— Limitation des loyers des logements dépendant de la municipalité (ou dont la construction a été aidée par elle) en fonction des ressources des locataires, en recherchant une péréquation au profit des familles à bas revenus ; à défaut, attribution par la municipalité d'une allocation-logement complémentaire aux familles de faible revenu, pour qu'elles

puissent profiter des logements neufs ;

— Rétablissement de la loi sur les loyers du 1-9-48 dans les communes de moins de 10.000 habitants pour lutter contre les taux spéculatifs de loyer pratiqués dans ces villes et garantir aux locataires le maintien dans les lieux ;

— Interdiction par la municipalité des expulsions sans relogement préalable et convenable ; réquisition rapide des logements vacants ou insuffisamment occupés ;

## 3 Ecoles

Notre objectif national est ici le Service national de l'Enseignement, dont le rôle, les compétences, l'organisation sont définis par le programme qui a été adopté quasi unanimement par le dernier congrès du Parti. Sa mise en place implique, là encore, un bouleversement législatif que les municipalités n'ont pas le pouvoir d'opérer, bouleversement dont les principales étapes seront l'abrogation des lois Barangé-Debré, l'application du programme du C.N.A.L., la suppression du concordat et l'abrogation de la loi Falloux en Alsace et en Moselle.

C'est cette perspective qui donne sa véritable dimension au programme d'action municipale suivant :

— Construction d'établissements laïcs suffisants pour les besoins locaux (avec une mention particulière pour l'enseignement technique fort en retard) ; calcul des besoins en fonction de l'évolution future de la population locale (commune et sa

— Effort spécial de rénovation des quartiers vétustes avec relogement sur place des familles (pas d'expulsion en lointaine banlieue) ; incitations municipales à un meilleur entretien et à une amélioration de l'habitat (pose obligatoire des éléments essentiels de confort par exemple) ;

— Gestion des grands ensembles par leurs habitants et participation accrue des usagers au contrôle de la politique du logement dans la commune (embryon local d'un Service national de l'habitat).

banlieue), de l'implantation éventuelle de nouveaux groupes d'habitation et du prolongement (à faciliter) de la scolarité ; la construction des établissements de tout niveau devra être subventionnée à 100 p. cent par l'Etat ;

— Répartition des établissements scolaires en fonction de la densité de la population des quartiers (écoles maternelles et primaires) et de l'agglomération (lycées, collèges techniques) ; refus de constructions trop gigantesques (« casernes à enfants », obligeant à des transports trop longs) ;

— Mise en place de l'équipement sanitaire et social (terrains de jeux et de sports, classes de neige, centres de dépistage et de soins) nécessaire aux établissements scolaires ;

— Gratuité de toutes les fournitures scolaires assurée par des sub-

## Résolution intérieure sur la discipline des élus locaux

En tant qu'élus, ils sont tenus de remplir effectivement le mandat qui leur a été confié : participation aux séances du Conseil municipal, aux commissions et organismes dont ils sont membres.

Ils doivent participer régulièrement à la vie de la section de la commune ou de la circonscription où ils ont été élus ; y rendre compte de leurs activités de conseillers municipaux ; solliciter l'avis de la section sur tous problèmes relevant de leur fonction afin de déterminer les interventions à faire et les positions à adopter, notamment lorsqu'il s'agit de questions à caractère politique.

De son côté, la section doit leur apporter un soutien constant :

a) En créant une commission d'action municipale comprenant des élus et des militants susceptibles d'apporter leur expérience et leur compétence sur des problèmes relevant de la vie locale et municipale ;

b) En inscrivant à l'ordre du jour de la réunion précédant chaque session les questions qui doivent faire l'objet d'interventions et de propositions au Conseil municipal ou dans les assemblées par-municipales (offices d'H.L.M., caisse des écoles, bureau d'aide sociale, etc.), de telle façon que ces questions soient examinées par l'ensemble des militants présents et que, sur les problèmes essentiels déterminés par le bureau de section en liaison avec le responsable du groupe d'action municipale, une position commune soit adoptée (à la majorité simple), les élus devant se conformer à la décision prise par la section.

En cas de désaccord grave sur des problèmes d'une certaine importance :

1° Entre un élu ou des élus et le groupe des élus locaux du parti, cette divergence devra être tranchée à l'initiative du Bureau de section (avec, éventuellement, pos-

sibilité de recours à la Fédération), et, dans les grandes villes, par la C.E. fédérale ; en cas d'urgence, par le Bureau fédéral sous réserve de ratification par la C.E.F. ;

2° Entre l'élu ou les élus et la majorité de la section, le différend devra être examiné, dans les grandes villes, par la C.E. fédérale ; en cas d'urgence, par le Bureau fédéral sous réserve de ratification par la C.E.F.

Tout élu qui, après l'épuisement de ces procédures, serait en désaccord sur les décisions prises par ces instances devra obligatoirement démissionner de ses fonctions et remettre son mandat à la disposition du parti.

Il doit être entendu que ce règlement ne doit pas être interprété de façon tatillonne (en suspectant l'élu ou en restreignant son champ d'action), mais comme un moyen de faciliter un travail collectif dans le respect de la démocratie.

Pour Paris et certaines grandes villes (Lyon, Marseille...), il y a lieu de préciser :

1° Qu'il doit participer à la commission d'action municipale devant normalement être constituée à l'échelon de la ville, lorsque celle-ci comprend plusieurs sections, le responsable de cette commission n'étant pas un élu local ; dans le cas de Paris, il doit travailler en liaison avec les organismes de direction fédérale ;

2° Qu'en cas d'indemnités importantes (cas de Paris notamment), une partie qui sera déterminée par la fédération devra être reversée par l'élu à celle-ci, laquelle devra alors prendre en charge les frais de secrétariat.

Tout candidat devra avoir eu connaissance de ce protocole et l'avoir accepté pour poser sa candidature. Il sera également tenu de participer activement aux tâches d'études, d'organisation et de propagande pendant les mois qui précèdent la campagne électorale.

Bulletin d'abonnement  
**TRIBUNE**  
SOCIALISTE

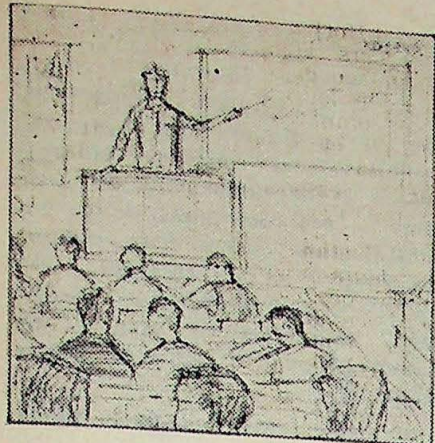
NOM .....  
Adresse .....

Désire s'abonner

Pour une durée de  
(Rayer les mentions inutiles.)  
Soutien : à partir de .... 70 F  
1 an ..... 35 F  
6 mois ..... 18 F

Signature :

54, boulevard Garibaldi, Paris-15<sup>e</sup>  
C.C.P. PARIS 5826-65



un tarif dégressif pour les familles à faible revenu ;

— Mise en place d'un service assurant la prolongation des garderies jusqu'à l'heure de retour du travail des parents ;

— Développement des cours et enseignements destinés à perfectionner, reclasser ou former les adultes déjà engagés dans la vie professionnelle ;

— Refus à l'enseignement privé local des subventions municipales qui doivent toutes aller à l'enseignement laïc et à la Caisse des écoles municipale ; aide communale aux patronages laïcs, aux colonies de vacances, aux garderies d'enfants, aux centres aérés se réclamant de la laïcité ;

— Participation accrue des usagers (parents d'élèves, étudiants) et des élus locaux à la gestion des établissements et des œuvres scolaires locaux (embryon local du Service national de l'Enseignement).

ventions nationales et départementales aux communes ;

— Réalisation de cantines scolaires en fonction des besoins locaux, subventions départementales permettant

## 4 Jeunesse et Loisirs

Notre objectif national est de donner à la jeunesse la place qui lui revient dans la nation, en raison des espérances qu'elle porte comme de la conscience croissante qu'elle a — on l'a vu durant la guerre d'Algérie — de son rôle et de ses responsabilités : droit de vote à 18 ans, service militaire abrégé, participation effective à la gestion de toutes les œuvres de jeunes, moyens de formation professionnelle et culturelle adaptés aux besoins. Autant de thèmes majeurs à avoir toujours en vue et qui nécessitent des réformes législatives.

Ils constituent la perspective dans laquelle nous situons le programme municipal suivant :

— Mise à la disposition de jeunes des moyens nécessaires de formation professionnelle qui dépendent d'elle (et aide aux moyens de formation qui dépendent de l'Education nationale ou du Travail) ;

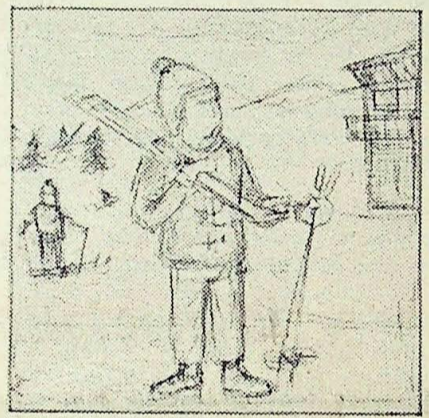
— Multiplication, grâce aux subventions ou aux investissements de la municipalité, des maisons de jeunes, Auberges de jeunesse, maisons de la culture, terrains de jeux libres, des stades, piscines et salles de sport, des centres culturels (ciné-clubs, discothèques, bibliothèques, théâtres populaires) dans la commune ;

— Subventions et priorité données par les municipalités aux manifestations culturelles de caractère popu-

laire (théâtres populaires ou pariculiers) ;

— Gestion de ces divers établissements par les jeunes et leurs associations ;

— Soutien de la municipalité aux



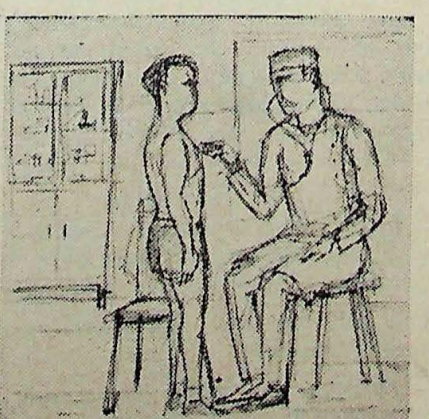
organisations sportives ou culturelles assurant la promotion des jeunes ;

— Nécessité de créer ou de développer les loisirs populaires pour adultes : conférences d'initiation, initiatives culturelles diverses, mise en valeur des ressources locales existantes sur le plan artistique, sportif ou culturel.

« plein temps » et de la médecine de groupe ;

— Attention particulière de la municipalité aux équipements parasanitaires souvent négligés (crèches, maisons de retraite, foyer de vieux) ;

— Gratuité effective des soins, grâce à une aide de la municipalité



pour tous les citoyens à revenus faibles ;

— Participation des usagers et des élus locaux à la gestion des établissements sanitaires locaux (embryon local du Service national de la Santé).

## 5 Santé

Là encore, notre objectif national dépasse les possibilités des municipalités, puisqu'il tient en l'institution d'un Service national de santé, géré démocratiquement, à tous les échelons, par les usagers, les élus et les travailleurs du secteur sanitaire. Même l'octroi des crédits suffisant à la construction massive d'hôpitaux et de centres de soins dépasse la volonté des élus locaux, puisqu'il nécessite un choix budgétaire à l'échelon national.

C'est dans la perspective de cette bataille nationale à poursuivre que se situe le programme municipal suivant :

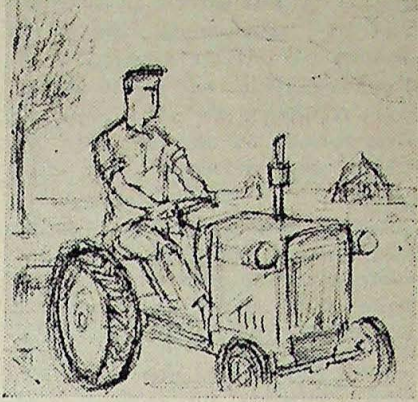
— Mise en place d'un réseau préventif de soins (services sociaux, surveillance préventive, centres médico-sociaux, hôpitaux) correspondant aux besoins de la population locale et aux horaires permettant aux travailleurs d'en bénéficier, soutien énergétique aux bureaux d'aide sociale ;

— Répartition dans la commune (ou l'agglomération) de ce réseau en fonction de la densité des quartiers ou des communes proches ;

— Humanisation des méthodes en usage dans les centres sanitaires de la commune (notamment pour l'accueil des malades ou leur contrôle après les soins) ; appui de la municipalité pour la généralisation du

## 6 Communes rurales

Notre objectif national a été défini en ce domaine par le programme économique ratifié par le Parti. Il implique de nombreuses réformes législatives, la rénovation du réseau



des coopératives et l'appui de moyens financiers puissants, que n'ont pas les municipalités.

C'est cet objectif qu'il faut populariser en combattant pour un programme municipal nécessairement (faute de mieux) réduit :

— Aide de la municipalité à la

multiplication locale des diverses méthodes d'agriculture de groupe préconisées par le programme du Parti ; appui municipal au remembrement et aux structures coopératives ;

— Appui de la municipalité aux efforts de commercialisation directe de leurs produits par les agriculteurs ;

— Equipement de la commune et de sa région non pas seulement en eau, en chemins et en électricité, mais aussi en maisons de jeunes et en établissements sociaux et éducatifs ;

— Effort de la municipalité pour faire davantage participer les citoyens à la définition en commun du programme de développement agricole et d'équipement culturel et social du village (multiplication des commissions spécialisées sur les divers problèmes) ;

— Refus du regroupement autoritaire des petites communes et des mesures indirectes tendant à faire disparaître ces petites communes, notamment par la suppression des écoles à faible effectif (circulaire Fouchet de juillet 1964) ; encouragement aux formules démocratiques de regroupement communal.

## 7 Transports

En ce domaine, notre objectif national est la socialisation de tous les moyens de transports publics des voyageurs et des marchandises, nationalisation ou municipalisation des autres, et en particulier des transports urbains des voyageurs.

Au plan de l'action municipale, cela implique une série d'actions différentes selon la taille des agglomérations où se posent les problèmes de transports :

### a) Agglomérations urbaines

La priorité doit être accordée aux moyens de transports publics sur les transports privés, aussi bien en matière d'équipement que de réglementation.

Les tarifs ne doivent pas être fixés suivant des critères de profit ou même d'équilibre financier capitaliste, mais en tenant compte des avantages apportés à la collectivité (amélioration de la circulation) par les usagers utilisant les transports en commun.

Les usagers et les salariés des entreprises de transport doivent participer à l'élaboration et au contrôle de la politique municipale des transports.

### b) Région parisienne

Réforme du statut de la R.A.T.P. et remise du pouvoir de tutelle à une assemblée régionale élue au suffrage universel (en remplacement du district actuel).

Possibilités offertes aux communes de donner des avis sur les conditions de leurs dessertes à un moment où les décisions ne sont pas encore pratiquement arrêtées.

Etablissement d'un programme à court et à moyen terme démocratiquement discuté, pour moderniser les transports publics existants et les développer en fonction des besoins réels de la population.

### c) Zones rurales

Meilleure desserte des communes non situées sur les grands axes de transport. Organisation par les collectivités locales des ramassages scolaires de façon à décharger totalement les familles des frais de transport de leurs enfants se rendant à un établissement public (primaire, secondaire ou technique).

Bien entendu, la réalisation de ces divers objectifs de programme municipal dépend, nous l'avons dit, de la politique générale qui sera appliquée en France dans les prochaines années. Quelle que soit la résolution des municipalités qui vont être élues, leurs possibilités de financement des travaux à entreprendre (réserves foncières, écoles, H.L.M., hôpitaux, voi-

rie, etc.) dépendent de la ponction fiscale et financière opérée par l'Etat ; il est clair que le détournement de 7 ou 8 milliards par an vers la « force de frappe » gaulliste hypothèque lourdement les réalisations sociales qui pourront être poursuivies localement.

De même, les obstacles que les communes rencontreront dans leur action dépendront souvent du refus du capitalisme français d'accepter des solutions conformes aux besoins des classes populaires : spéculation foncière, implantation des usines selon le bon plaisir des industriels, poursuite du profit par les truts des



transports ou les sociétés immobilières, hostilité de la partie réactionnaire du corps médical...

On ne saurait donc séparer sérieusement notre lutte au plan municipal de la bataille socialiste poursuivie au plan législatif et national. Au cours de la prochaine campagne municipale, il faudra donc lier étroitement les deux.

Il faudra, de la même façon, lier la bataille sur les programmes locaux à la bataille pour la démocratie communale. Celle-ci est, en effet, un objectif essentiel.

### BULLETIN D'ADHESION

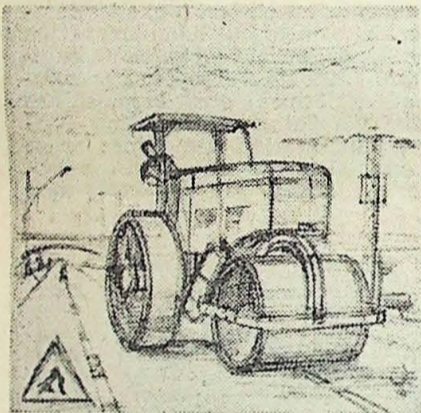
Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
.....

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche. (Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 81, rue Mademoiselle, Paris (15<sup>e</sup>)).

# III. LE COMBAT POUR LA DÉMOCRATIE COMMUNALE

L'opposition socialiste doit dénoncer au cours de la campagne les atteintes gaullistes aux libertés locales : réforme administrative autoritaire étendant le rôle des préfets au détriment des assemblées élues ; mise en place de super-préfets à pouvoirs larges, véritables gouverneurs des provinces sans contrepartie démocratique aucune (les comités économiques régionaux sont désignés et consultatifs) ; instauration des districts sans accord des assemblées locales ; suppression de presque tous les représentants des usagers dans les conseils d'H.L.M. ; enfin, réforme électorale, visant à priver les électeurs d'une partie de leurs droits traditionnels. L'abrogation de ces divers textes rétrogrades est indispensable.

Mais nous ne pouvons nous contenter d'une telle dénonciation sans courir le risque de paraître défendre l'ancien « statu quo ». Or les « libertés locales » sont restées en France, jusqu'ici, fort limitées : peu de moyens financiers aux communes maintenues en tutelle par les préfetures ; pas de participation effective des citoyens (en dehors des élus) aux choix faits sur la vie et l'avenir de la commune ; pas d'information des citoyens sur les problèmes de leur commune en dehors des campagnes électorales tous les six ans... De plus, des modifications très importantes sont inter-



venues dans la vie de nombreuses communes (changements d'activités économiques, mouvements de population...) qui rendraient de toute façon inadéquat l'immobilisme.

C'est pourquoi notre thème de bataille doit être non pas le retour au passé, mais l'instauration véritable de la démocratie communale. Pourquoi ? Comment ?

## A) POURQUOI LA DÉMOCRATIE COMMUNALE : SES OBJECTIFS

Quatre motifs nous poussent à faire de la démocratie communale un thème essentiel de la prochaine campagne municipale :

### FICHES FORMATION

3 nouvelles fiches viennent de sortir

N° 12. La Planification en France d'hier à demain

Prix 1 F

N° 13. Les déséquilibres régionaux et la nécessité d'une planification régionale démocratique

Prix 0 F 75

N° 14. La force de frappe française

Prix 0 F 75

PAIEMENT A LA COMMANDE à  
TRIBUNE SOCIALISTE  
C.C.P. 5826-65 Paris

1. La démocratie réelle, dont le socialisme est l'épanouissement, exige la gestion la plus directe possible de la cité par les citoyens, comme de l'économie par les travailleurs. L'opposition socialiste au gaullisme ne peut se contenter d'offrir à l'opinion plus de confort ou une meilleure répartition des richesses ; elle doit aussi associer le plus grand nombre de citoyens possible à la gestion de la vie publique, en commençant par la commune et le quartier, cellules à l'échelle de l'homme. La démocratie deviendra ainsi plus efficace.

2. Gérée par un plus grand nombre, et par ses citoyens qui la connaissent bien, la commune sera aussi mieux gérée : ses besoins étant mieux connus, les solutions à leur apporter le seront plus vite.

3. A l'échelon de la commune, un lien plus étroit existe entre le peuple et ses élus ; le contrôle de l'activité des élus sera ainsi plus facile par la population ; ce sera d'ailleurs une des chances de l'opposition, dans la campagne municipale, que ses candidats sont souvent connus localement pour leur ardeur militante.

4. Enfin, la commune faisant de plus en plus souvent partie d'un ensemble économique ou administratif assez intégré, il est normal qu'elle fasse entendre sa voix dans les organismes pluri-communaux. Mais c'est par des élus (ou sous leur contrôle) qu'elle doit y être représentée. Comme à l'échelon du quartier ou de la commune, la démocratie la plus directe possible doit fonctionner à ce niveau encore à taille humaine.

## B) COMMENT REALISER LA DÉMOCRATIE COMMUNALE : SES MOYENS.

La démocratie communale ne deviendra effective que moyennant d'importantes transformations, visant à faciliter la participation des citoyens, à étendre les pouvoirs de la commune, et à informer l'opinion. Ce sont ces transformations qu'il faut populariser durant la campagne électorale et opérer le plus largement possible une fois les élections gagnées.

### 1. Réformes institutionnelles :

— Au plan du quartier : représentation des quartiers dans la vie municipale ; création de comités de quartiers chargés d'informer la municipalité des besoins locaux et de prendre la responsabilité collective d'activités de quartier (maisons de jeunes, crèches, stades, marchés) ;

— Au plan de la commune : municipalité représentative de la population (politiquement : élections à la proportionnelle ; et géographiquement) ; garanties de représentation des petites communes absorbées en cas de fusion avec une ville plus importante ; suppression des régimes d'exception des grandes villes ; extension des pouvoirs des conseillers municipaux ; institution à côté de la municipalité d'un comité consultatif comprenant les représentants des diverses associations locales et chargé d'examiner les projets ; gestion des services municipaux (en particulier des offices d'H.L.M.) par les usagers.

— Au plan supérieur à la commune : représentation démocratique de la commune dans toutes les structures administratives de la taille supérieure (pas de district technocratique et autoritaire téléguïdé par le pouvoir, mais des assemblées régio-

nales élues au scrutin proportionnel et assistées par des assemblées économiques proportionnelles au poids démographique des groupes sociaux ; transfert aux municipalités et aux assemblées régionales des pouvoirs de police pour l'application du règlement et la répression des délits mineurs ; association effective des collectivités locales à toutes les études concernant l'adaptation des réformes administratives, ainsi qu'à l'élaboration des plans régionaux, et de la politique régionale d'aménagement du territoire ; d'une façon plus générale, extension des pouvoirs des diverses collectivités locales en vue d'une plus grande autonomie de gestion.

### 2. Réformes économiques :

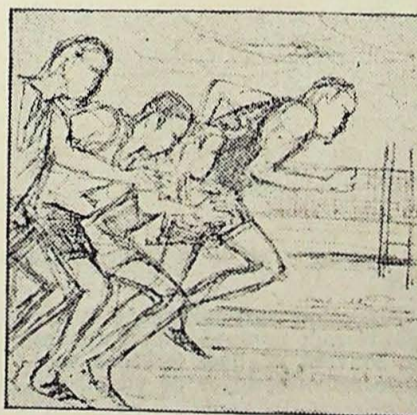
Pouvoirs accrus aux municipalités (en accord avec les syndicats) à l'égard des entreprises implantées ou désirant s'implanter sur la commune ; pouvoirs accrus également en ce qui concerne la politique locale du logement, de la santé et des transports (contrôle notamment des sociétés immobilières locales) ; dans les communes rurales, pouvoirs accrus aux municipalités pour les questions de remembrement et d'irrigation.

### 3. Réformes fiscales et financières :

Tant que les communes n'auront pas les moyens financiers de mener à bien leur politique, leur liberté effective restera caricaturale. Le combat pour la démocratie communale passe donc par un choix clair en faveur d'un accroissement des ressources fiscales et financières des communes et d'une plus grande liberté dans l'emploi de ces fonds. De façon pratique, cela implique les réformes suivantes :

— Accroissement des ressources : par une extension des libertés données aux communes d'élargir, de réviser démocratiquement les bases d'imposition, la part de celle-ci augmentant par rapport à la fiscalité de l'Etat ; par une plus large possibilité d'emprunt auprès des organismes financiers publics (Caisse des dépôts, Crédit national) comme auprès du public (placement d'emprunts sur le marché financier).

Fiscalité locale plus équitable : réforme de la fiscalité locale en vue de donner la priorité aux impôts directs (progressifs ou proportionnels)



sur les taxes indirectes ; l'objectif est de faire davantage payer les riches (taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu, propriétés bâties, valeur locative des locaux professionnels, licences et patentes) pour ne pas aggraver la fiscalité locale sur les petits consommateurs (taxe locale) ;

— Rajustement des bases d'imposition locales afin de leur faire suivre la progression effective des revenus.

Pour une conception non étroite du budget communal :

— Fixation du budget communal en fonction du plan d'ensemble de développement et de modernisation de la localité (et non de tel ou tel aspect mineur des dépenses) ;

— Recherche d'un équilibre d'ensemble des dépenses avec les recettes, et non pas d'un équilibre poste par

poste (par exemple : équilibre du tout-à-l'égout, du ramassage des ordures ménagères) ;

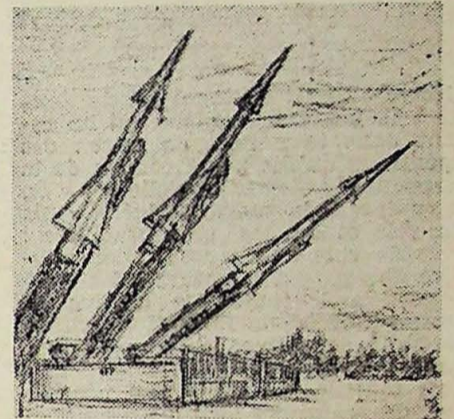
— Répartition équitable des ressources et des charges d'équipement entre les communes d'une même agglomération, en fonction du programme de développement de l'ensemble de ces communes, défini démocratiquement entre elles (comme il est dit plus haut) ; création, à cet effet, d'une Caisse régionale d'équipement permettant le financement commun de projets d'intérêt pluri-communal ;

— Transfert au budget de l'Etat des charges que les communes assument à sa place et que la loi leur impose actuellement.

### 4. Réformes concernant l'information des citoyens :

— Compte rendu de gestion des élus municipaux obligatoire périodiquement ;

— Bulletin municipal obligatoire dans les communes d'une certaine



taille, avec analyse des projets, décisions et avis des conseillers municipaux ;

— Participation des représentants des usagers à toutes les commissions municipales spécialisées ; assemblées de quartiers pour informer les citoyens des problèmes du quartier et des projets le concernant.

C'est sur ces bases que le P.S.U. engagera au plan local les conversations pour l'élaboration du programme des listes d'opposition socialiste. Il le fera publiquement avec tous ceux qu'énumère la résolution unanime du C.P.N. de mai. Le résultat de ces contacts doit aboutir rapidement à la définition des contre-plans municipaux, qui seront opposés dans la prochaine bataille électorale, aux projets de la droite (gaulliste ou non).

## TRIBUNE Socialiste

HEBDOMADAIRE DU  
PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

Directeur politique :

HARRIS PUISAIS

Rédacteur en chef :

ERIC BERGAIRE

● Administration : 54, bd Garibaldi Paris (XV<sup>e</sup>)  
Tél. : SUF 19-20

● Rédaction : 81, r. Mademoiselle Paris (XV<sup>e</sup>)  
Tél. : FON 22-60

● Publicité : Geneviève Mesguitche  
6, Avenue du Maine  
Paris-14<sup>e</sup> Tél. : LIT 19-39.  
Pub. Littéraire : 71, r. des St-Pères, Paris

Abonnement : C.C.P. Paris 5826-65

6 mois ..... 18 F

1 an ..... 35 F

Soutien : à partir de .. 70 F

Changement d'adresse : 0,50 F.

Directeur-Gérant de la publication :  
Roger CERAT.

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.  
58-61, rue La Fayette  
Paris (9<sup>e</sup>)



## ÉCONOMIE

### Hausse des prix

Le gouvernement a justifié la poursuite du plan de stabilisation par la nécessité de bloquer les prix pour enrayer l'inflation, mais il doit reconnaître aujourd'hui qu'on se trouve loin de compte. Cela est vrai pour les prix alimentaires, l'écart entre les prix à la production et ceux à la consommation des fruits et des légumes ne s'explique pas seulement par des facteurs saisonniers. Cela est vrai également pour les prix industriels dont Giscard d'Estaing a reconnu qu'ils avaient encore augmenté, « alors qu'ils pourraient dans la plupart des cas diminuer en raison de la progression de la productivité, pour compenser la majoration inévitable des prix des produits alimentaires et des services. »

On peut toutefois se demander si les nouvelles mesures de blocage des

prix seront efficaces en ce qui concerne les restaurants et la viande. Le report de la hausse des prix des loyers anciens est plus positive, mais ainsi que l'a fait remarquer le président de la Confédération nationale des locataires : « Les loyers anciens ne sont pas les plus nombreux. Même dans les immeubles anciens beaucoup de loyers sont libres, surtout dans les grandes villes. Une mesure de ce genre devrait concerner toutes les locations. »

D'autre part, le gouvernement compte pour freiner la hausse des prix sur la concurrence accrue des produits étrangers, les droits de douane devant être diminués de 10 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1965 pour les produits en provenance des pays du Marché commun.

### Le mythe du plan social

Parallèlement à l'annonce de ces mesures, la grande presse a annoncé que de Gaulle préparait « un plan social ». C'est que l'on entre dans une année électorale. Cependant, il ne peut s'agir que de broutilles, le budget de 1965 et les orientations du V<sup>e</sup> Plan étant arrêtés.

Les syndicalistes font remarquer à ce sujet les insuffisances du V<sup>e</sup> Plan en matière de réduction de la durée du travail, de progression du S.M.I.G. et des prestations sociales. Ils ajoutent que rien n'est fait pour juguler

la spéculation foncière et accroître les droits des travailleurs dans l'entreprise. Il est clair que pour donner satisfaction aux syndicats sur ces différents points, c'est un autre plan qui devrait être opposé au V<sup>e</sup> Plan, un plan qui impliquerait une autre politique fondée sur la priorité des investissements publics et sur la réduction des dépenses militaires.

C'est pourquoi le P.S.U., dédaignant les accusations d'immobilisme, définira prochainement les grandes lignes d'un contre-plan.

### Dégradation des salaires dans le secteur public

Il est évident également qu'une autre politique devrait mettre un terme à la dégradation des salaires dans le secteur public. Actuellement, les syndicats ne peuvent compter pour cela que sur la pression qu'ils sont en mesure d'exercer.

Nous avons souvent insisté à cet égard sur la nécessité d'une action coordonnée des différentes corporations du secteur public, ce qui implique un accord des centrales syndicales au niveau le plus élevé. Aussi avons-nous enregistré avec satisfaction la position de la C.G.T. et de la C.F.D.T. pour un mouvement d'ensemble des salariés relevant de l'Etat.

Les deux centrales ont constitué en leur sein des comités de liaison des fédérations du secteur public. Tout en participant aux travaux des commissions Grégoire ayant « à constater l'ensemble des rémunérations

versées aux personnels » — travaux qui viennent de prendre fin — les deux organisations s'efforcent de relancer l'action. D'accord sur les revendications et sur la nécessité d'élargir les conversations à Force Ouvrière et à la F.E.N., elles divergent sur la nature des mouvements à lancer présentement.

Au cours d'une récente conférence de presse, les dirigeants de la C.F.T.C. (qui n'était pas encore devenue la C.F.D.T.) ont indiqué qu'ils avaient proposé une grève d'au moins quarante-huit heures de l'ensemble des travailleurs intéressés.

A la C.G.T., on estime au contraire que des mouvements partiels, plus limités, ne sont pas incompatibles avec une action généralisée lorsque celle-ci sera possible.

Maurice Combes.

## 1985 :

### Le meilleur des mondes d'après le gouvernement

La fin de l'année est la période des vœux et fidèles à la tradition, les dernières semaines ont apporté ou tout au moins l'ont laissé croire, les promesses d'un futur toujours meilleur.

Et pourtant les perspectives offertes par le V<sup>e</sup> Plan sont loin de soulever l'enthousiasme, n'offrant que déceptions chez les travailleurs et les classes non favorisées de la nation. Voici un petit livre : « Réflexions pour 1985 » qui veut démontrer que toutes les décisions prises dans le présent se répercutent dans l'avenir.

Ne le sait-on pas ? Mais alors quel étonnement lorsque tenant compte des lignes générales de la politique gaullienne économique et sociale, une publication gouvernementale annonce un avenir merveilleux et semblable par bien des points à l'âge d'or !

Tant d'hommes éminents savent oublier la réalité avec les bombes atomiques, les écoles surchargées, les appartements insalubres, les cités in-

humaines, pour imaginer — passe encore — et promettre un monde plus près, hélas ! du rêve que de ce que les responsables d'aujourd'hui préparent.

En voici un rapide aperçu :  
— une vie plus longue (possibilité d'activités régulières jusqu'à 80 ans) ;  
— une diminution du temps de travail ;

— une augmentation du niveau de vie de deux fois et demie ;  
— un enseignement permanent ;  
— un accroissement des possibilités de loisirs et de culture de 50 %, etc.

Bien entendu il est fait état d'un certain nombre de problèmes qui restent à résoudre, mais délibérément ont été mises de côté les grandes options, celles qui donnent un corps réel à toute étude prospective : les structures économiques et sociales, la politique des revenus, la politique internationale.

C'est, en quelques mots, un livre pour rêver, pour endormir et non les bases de réflexions.



(Photo Kagan)

Seule une femme sur trois trouve place dans la production.

## TRAVAIL FÉMININ

### Pour le respect du droit au travail

« Trente pour cent seulement de la population féminine ont une occupation professionnelle », annoncent les services techniques du Plan. Ce faible pourcentage met en évidence à quel point est restreint le marché féminin de l'emploi, insuffisants les débouchés pour la main-d'œuvre féminine. En réalité, le droit au travail inscrit dans la Constitution demeure, en ce qui concerne les femmes, une phrase absolument creuse.

Que dans chaque département soit menée une enquête et on constatera partout qu'un nombre très important de femmes, qui voudraient travailler et qui ont besoin de travailler, ne trouvent pas d'emploi. Sur le plan national, une femme sur trois, en moyenne, exerce un travail professionnel.

Mais, dans certains départements, la moyenne est beaucoup plus faible. Dans l'Oise, notamment, une femme sur six est salariée : 40 % environ des demandes de travail émanant de femmes ne sont pas honorées.

C'est en partant de ces données que la commission d'action féminine et sociale de la Ligue de l'Enseignement a constitué dans le département de l'Oise, un comité pour l'étude du marché féminin de l'emploi et pour le respect du droit au travail de la femme. Il groupe des représentants et des représentantes des mouvements familiaux, des syn-

dicats C.G.T., F.O., C.F.D.T., du S.N.I., de l'Union des Femmes françaises, du P.S.U., du P.C., de la S.F.I.O.

Des comités analogues sont en voie de constitution dans d'autres départements. Il est, en effet, nécessaire d'alerter l'opinion publique qui n'est pas tellement sensibilisée à ce problème, d'entreprendre une campagne d'explications auprès des femmes elles-mêmes, qui ont besoin de comprendre pour revendiquer et envisager des solutions.

Que l'on soit ou non d'accord sur le travail de la femme hors de son foyer, cela n'importe pas. Il est un fait, et un fait irréversible. Les conditions de l'évolution sociale, le mouvement général des idées et des choses ont suscité chez les femmes des aspirations à l'indépendance matérielle et morale. D'autre part, les exigences de la vie moderne obligent les femmes, en dehors de celles qui sont seules, à gagner leur vie, à vouloir participer à la vie productive du pays.

La politique du plein emploi est valable pour elles comme pour les hommes. Et les revendications pour des implantations d'entreprises régionales et communales doivent s'appliquer aussi bien à la main-d'œuvre féminine qu'à la main-d'œuvre masculine.

Berthe Fouchère.

## BULLETIN DE COMMANDE

NOM .....

Adresse .....

Passe commande de

1. - ..... exemplaires (T. S. n° 215) à 0,20 F .....
2. - ..... affiches P.S.U. 3 couleurs à 0,15 F .....
3. - ..... 1<sup>er</sup> Dossier Municipales à 2,00 F .....
4. - ..... Numéros spéciaux (T. S. n° 216) à 0,45 F .....

Ci-joint un chèque d'un montant de .....

PAIEMENT A LA COMMANDE. Tribune Socialiste. C.C.P. 5826-65 Paris

## LE CONGRÈS DU M.C.A.A.

Le Congrès du Mouvement contre l'Armement atomique qui vient de se tenir à Paris les 14 et 15 novembre a montré la vitalité de cette organisation, aujourd'hui bien implantée dans plus de soixante départements, après moins de deux ans d'existence. La plupart de ces groupes étaient représentés au Congrès, parfois par plusieurs délégués. Si certains groupes se sont plaints de leurs difficultés de pénétration dans le milieu local, la plupart, au contraire, étaient nettement optimistes. Certains ont élaboré de leur propre chef, sans aucune aide de l'exécutif national, des réalisations remarquables : ainsi la Fédération de l'Eure, qui avait apporté au Congrès une série de treize grands panneaux, associations de diagrammes, de photographies et de textes très brefs donnant une compréhension visuelle immédiate des menaces atomiques, du problème de la force de frappe et de l'organisation de la lutte, tant nationale qu'internationale.

Un élément intéressant apparu au cours du Congrès réside dans le fait que le M.C.A.A. a en général tout à fait dépassé le milieu proche du PSU d'où il était parti, dans beaucoup de cas, à l'échelon local. Aujourd'hui le M.C.A.A. s'implante dans un milieu nouveau, souvent encore peu politisé, et généralement composé de personnes rebelles jusqu'ici aux anciens types d'action pour la paix.

Les séances de travail du Congrès furent présidées, successivement, par Laurent Schwartz, le professeur Gaudin de Lyon, le bâtonnier William Thorp, le biologiste Yves Arnaud. La séance de clôture fut présidée par Jean Rostand, président d'honneur du M.C.A.A., dont l'allocution finale, extraordinairement vigoureuse, déclencha l'enthousiasme de tous les participants. Le célèbre biologiste répéta sa formule bien connue : « Les

Etats qui s'arment atomiquement sont des criminels de guerre en puissance, des criminels de paix en acte. » Il conclut son allocution en parlant de la véritable grandeur et du véritable prestige, « mots qui n'ont pas en réalité le sens qu'ils ont dans notre République consulaire ». Rappelant que l'expression « République consulaire » est de François Mauriac, il parla avec une ironie cinglante de ce que pourrait être un pays qui aurait des hôpitaux décentes, des écoles, des laboratoires, des logements, qui serait fier, digne, modeste, sans jactance ni rodomontade...

La résolution finale du Congrès reprend les thèmes habituels du M.C.A.A., dénonce les expériences atomiques en Océanie, contre lesquelles diverses initiatives nationales et internationales seront prises, et met à l'ordre du jour immédiat la lutte contre la force multilatérale. Trois délégués étrangers, Peggy Duff, représentant à la fois la C.N.D. britannique et la « Confédération internationale pour le Désarmement et la Paix » dont le M.C.A.A. fait partie ; Henri Buchbinder, représentant le « Mouvement suisse contre l'Armement atomique », et Frank Werkmeister, représentant la « Campagne pour le Désarmement », d'Allemagne de l'Ouest, sont venus, non seulement apporter au Congrès les saluts de la Confédération et des organisations-sœurs étrangères, mais demander la collaboration du M.C.A.A. pour la mise sur pied d'une importante journée contre la force multilatérale le 15 décembre à Paris à l'occasion de la réunion de l'OTAN. De nombreux cars et avions spéciaux doivent amener ce jour-là les délégués de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Allemagne de l'Ouest, de Belgique-Hollande et des Pays Scandinaves, qui viendront apporter à l'OTAN les pétitions signées par de nombreux citoyens de ces pays.

## ARABIE SAOUDITE

### Un roi « ruiné » par le pétrole.

Des délégués syndicaux demandèrent un jour audience au roi Ibn Séoud. Ce fut le bourreau qui les reçut et leur coupa la tête.

Le diplomate arabe qui me racontait cette histoire ajoutait : « En Arabie saoudite, quand on n'est pas chef de tribu, on n'est rien. »

C'est parce qu'un certain nombre de roturiers de ce pays ne se résignent plus à cette condition que le roi Ibn Séoud vivait séquestré depuis le mois de mai dernier. Une centaine d'épouses et quarante fils partageaient la captivité royale dans un palais de marbre dont le premier étage est accessible aux automobiles. Aujourd'hui l'avènement au trône de l'émir Feyçal, frère du monarque déchu, n'est que l'officialisation d'une situation vieille de cinq mois.

### Marchand de femmes

Si le pétrole continue à enrichir un certain nombre de potentats arabes, il a été fatal à Ibn Séoud qui n'a pas su voir que l'industrialisation de son pays, née de l'or noir, sonnait le glas de la féodalité.

L'Arabie saoudite c'est encore, provisoirement, l'un des pays du monde où les plus antiques coutumes font partie de la réalité quotidienne. Débarquant l'an passé à Djedda, près de La Mecque, un steward ne réussit qu'après de longs palabres à éconduire des marchands de femmes décidés à lui acheter les deux hôtesses de l'air qui l'accompagnaient.

L'Arabie saoudite c'est aussi les pays des derricks, des crackings catalytiques et des villes-champignon. Dix mille maisons climatisées ont été construites en cinq ans à Abqaiq pour les employés et ouvriers de l'A.R.A.M.C.O.

Les Américains, qui contrôlent l'industrie pétrolière, ont mieux réussi dans ce pays qu'en Amérique latine. Face à face avec leurs rivaux, les pétroliers britanniques implantés également dans la péninsule arabe (Aden), ils ont cherché en favorisant l'expansion industrielle saoudienne à affermir leur prestige au Moyen-Orient. L'opération a été

payante à la fois pour les Etats-Unis, considérés aujourd'hui par la Ligue Arabe comme un partenaire à ménager, et pour le peuple saoudien au sein duquel se forme une petite et moyenne bourgeoisie composée d'ingénieurs, de cadres divers et d'ouvriers spécialisés. Dans les années à venir la nouvelle classe moyenne d'Arabie saoudite va continuer à se développer au détriment des féodaux : sept usines des dérivés du pétrole sont en cours de construction.

### Le temps des roturiers

Ibn Séoud, le magnifique, croyait que le temps marchait toujours au rythme de sa cavalerie bédouine.

En 1958, le budget de son royaume s'élevait à 365 millions de dollars, 170 millions revinrent au roi, à sa famille, à son armée, 50 millions aux chefs de tribus et la monnaie au pays.

En 1964, le Tiers Etat montant d'Arabie saoudite n'entend plus ne ramasser que les miettes des festins royaux. Il est encore difficile de prévoir ce que sera son rôle dans un avenir immédiat. L'émir Feyçal, quand il devint régent en mai dernier, n'hésita pas à ramener les revenus royaux de 40 à 15 millions de dollars. On lui prête l'intention de transformer le régime théocratique en monarchie constitutionnelle. C'est une voie sur laquelle ce prince économe paraît s'engager avec prudence. L'an passé des grèves, marquées par de violents incidents, ont agité l'industrie du pétrole et les cimenteries. Feyçal sait que dans les pays du Tiers Monde, contraints de franchir en quinze ans l'équivalent de plusieurs siècles de progrès, on a tôt fait de passer de la monarchie, type Louis-Philippe, à la démocratie populaire. Il mise en même temps sur les cadres de l'industrie et sur le pouvoir religieux toujours très influent dans ce berceau de l'Islam. Il est appelé à rencontrer des difficultés du côté du prolétariat. Les prochains conflits sociaux en Arabie saoudite seront des événements à suivre de près.

Jacques Vivien

ENRICA COLLOTTI-PISCHEL  
la révolution ininterrompue

18 F

CONSTANTIN SIMONOV  
on ne naît pas soldat

15 F

LEON TROTSKY  
littérature et révolution

18 F

PIERRE BELLEVILLE  
la nouvelle classe ouvrière

14 F

ISAAC DEUTSCHER  
Trotsky

Tome II - le prophète désarmé

27 F

MIKHAIL CHOLOKHOV  
le Don paisible

10,50 F

LES TEMPS MODERNES

Novembre 1964 - N° 222

- Les travaillistes et leur histoire
- Les Birchistes et leur Prophète
- Salinger et son lecteur

le n° 4,20 F

JULLIARD

THÉÂTRE

“Richard III”

au théâtre Montparnasse-Baty

Jean Anouilh a traduit et adapté Richard III, de Shakespeare. Est-ce faire preuve en cela de manque de courage et de franchise? Personnellement, je ne le crois pas. Il a été honnête puisqu'il a prêté ses pensées aux personnages. S'il a choisi cette tragédie du grand Will pour le faire, c'est parce qu'elle allait lui permettre de montrer jusqu'où l'ambition, l'arrivisme et la soif de gloire d'un homme et de quelques autres de son entourage allaient les entraîner, et par là aussi, hélas! tout un peuple. Entre cette pièce, ce qui s'y passe, et notre époque, notre monde, n'y a-t-il pas corrélation?...

Jean Anouilh croit-il en la bonté de l'homme? A son désintéressement? A sa franchise? S'il a des doutes à ce sujet, alors nous, nous ne sommes pas de son avis. Il hait l'hypocrisie, la flatterie intéressée, la veulerie, nous aussi. Il nous montre les machinations criminelles que Richard le sanguinaire, le sournois, l'usurpateur, ourdit, exécute, mais, surtout, fait exécuter par ses sbires qui ont autant soif d'honneurs, d'argent et de biens que lui.

Lorsqu'il dit à une noble assemblée: « Que ceux qui m'aiment se lèvent et me suivent » et que tous le font, n'est-ce pas significatif? Perfide, retors, fourbe, envieux, vicieux, Richard l'est, son entourage ne l'est pas moins. « Il ne faut pas bâtir sur des sourires », leur dit-il. Eux aussi, le savent.

L'on m'objectera que tout cela, c'est du Shakespeare et que Jean Anouilh se retranche derrière lui, oui, d'accord, mais il ne s'est pas contenté de traduire. Il affirme davantage. Il a eu le courage de le faire.

Où nous ne sommes pas de son avis, c'est lorsqu'il fait dire: « Le monde n'est pas beau et tout s'écroule quand il y a de si vilaines choses que l'on devrait garder pour soi. » Nous pensons au contraire qu'il faut les dire pour pouvoir y remédier.

Toute l'action de cette tragédie se passe dans un décor sobre dû au grand talent de Jean-Denis Malclès: d'un côté deux praticables sombres presque en équerre de hauteur différente, de l'autre un trône rouge. Au fond, le mur nu peint à la chaux. Chaque costume a la coupe et la couleur correspondant socialement au personnage. Chaque lieu est déterminé, souligné par la lumière qui apporte au climat de chaque scène, tantôt discrète, tantôt vive ou nébuleuse. Les mouvements de foule, les dualités entre les personnages, chaque situation, chaque scène, tout est précis, net et clair. Chaque climat dramatique est bien mis en valeur et développé, que ce soit la scène des serments d'amitié, celle des assassins, celle de la mort du duc de Clarence, etc. Toutes se succèdent sans cassure, fluctuantes selon le rythme propre à chacune et aux contrastes dramatiques. La joute verbale entre le cynique Richard et la tendre lady Anne, celle entre ce même Richard et la reine Elisabeth (Ariette Merry) ou cette autre avec la duchesse d'York, pitoyable (Germaine Kerjean est cette mère sensible et vraie), nous montrent une fois de plus que Jean Anouilh connaît l'âme humaine et sait faire dialoguer tous ses personnages. Roland Pietri et lui savent aussi les faire vivre et évoluer. Leur mise en scène sobre, précise, sans tricherie ni effet, en est l'illustration.

Grâce à eux et à leur talent respectif bien sûr, Marcel Champel est un homme devenu « exécuteur » pour de l'argent, mais redevient un homme sans remplir la mission confiée par Richard. De sans scrupules qu'il était, il devient désintéressé parce qu'il est soudain conscient de la vraie réalité. L'émouvant duc de Clarence (Eugène Deckers) l'a convaincu.

On croit, vraiment au roi Edouard IV (Pierre La Rumeur), trop crédule et confiant en Richard. Le

duc de Buckingham (Jean Topart), qui a misé sur Richard et qui sera une de ses victimes, est un conseiller aussi hypocrite, envieux et fourbe que lui. Henri Poirier (Lord Hastings) vit son personnage bonhomme, franc, direct. La pure, tendre, sensible et faible lady Anne (Christiane Minazzoli), dont « le lâche cœur de femme s'est laissé captiver », nous émeut. Nous sommes de cœur avec elle. Elle est toute féminité.

Quant au Richard III de Daniel

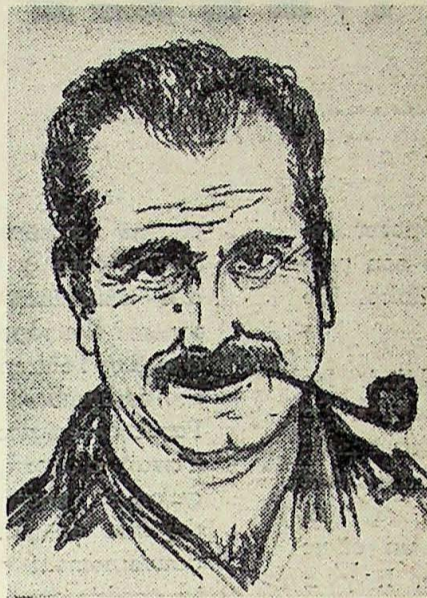
Ivernel, s'il nous semble lâche, fourbe, veule et vicieux, il ne nous paraît pas assez retors, mais cette conception du personnage se défend d'autant que personne n'ignore ce qu'il est réellement.

Cette tragédie écrite il y a près de quatre cents ans, traduite, adaptée et augmentée par Jean Anouilh, donne à réfléchir. Aujourd'hui comme hier, il faut être vigilant.

Michel Duvernay.

VARIÉTÉS

Georges Brassens



Cette fois, pour son passage annuel à Paris, Georges Brassens a choisi Bobino, ce bon vieux music-hall de la rive gauche. Tentant la performance, qu'il réussira sans aucun doute, de tenir trois mois, il s'est entouré, pour la première partie du spectacle, d'amis qui, eux, se relaient toutes les trois semaines. Il y a eu Barbara qui a, enfin, conquis le grand public, cette Barbara que nous aimons tant et qui est la « grande » de la bonne chan-

Actuellement, passent avec Brassens : Maurice Fanon, Dupont et Pondou, et Christine Sèvres. Ils ont en commun le goût de la qualité et chacun d'eux tire son épingle du jeu avec force applaudissements.

Non, elle n'est pas morte la romance. Dieu merci, elle vit encore, tout au moins la bonne chanson et, quand la vogue du yé-yé à gaga sera passée, on lui promet de beaux jours.

Quant à Georges, je laisse la plume à Pierre Seghers qui s'y connaît en poésie: « Avec Brassens, la poésie revit à présent dans le merveilleux verger du cœur populaire, elle s'enracine dans l'existence et dans la mémoire de chacun. » Jolie dédicace pour un récital, le dernier, dit-on, mais presque le meilleur.

Aux thèmes traditionnels de Brassens vient s'ajouter maintenant la guerre, celle de 14-18, avec ses Deux Tontons, l'un pour les « Tommies », l'autre pour les Teutons; celle de 39-40 avec La Tondue.

Brassens, ça n'est pas facile à analyser. Depuis le temps qu'on en dit du bien, il est difficile d'éviter les clichés, l'anarchiste, l'ours, la pipe, les chats. Par-dessus tout, je crois que c'est l'amitié qui submerge tout. Les copains d'abord, dit sa nouvelle chanson, c'est ça! Brassens n'a pas un public, il a des amis. J'en suis, vous aussi, sans doute. Alors, allez le voir...

Michel Joch.

Récital Brassens, à Bobino, Disque Philips, 33 tours 77-894.

Collection **1018**

K. Marx : Misère de la Philosophie  
Proudhon : Philosophie de la misère

Cicéron : L'affaire Verrès  
Contre Cœcilius - Première action contre Verrès - Les œuvres d'art - Les supplices

Froissart : La guerre de Cent Ans

Une polémique - La plus célèbre du XIX<sup>e</sup> siècle qui conserve toujours son actualité

Le dossier de la plus gigantesque affaire de concussion de l'Antiquité

Un tissu chatoyant d'aventures

U.G.E.

L'ouvrage de base de toute bibliothèque



LE LITTRÉ

la seule édition intégrale et conforme du célèbre DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE (Edition Gallimard Rochette)

**L'ENTHOUSIASME DES ÉCRIVAINS !**

“Une extraordinaire réussite, ce Littré”.

**JEAN PAULHAN**  
de l'Académie Française  
“Par sa forme inhabituelle, il sera facile à loger dans les bibliothèques et à portée de la main. C'est le plus beau cadeau que l'on puisse faire à un homme instruit et désireux de s'instruire”.

**MAURICE GARÇON**  
de l'Académie Française  
“Un cadeau royal et précieux”.

**FRANÇOIS MAURIAC**  
de l'Académie Française  
“Bravo pour le Littré ! Le format, la différence de caractères, la marge spacieuse où débordent le mot cherché, la reliure; tout témoigne d'une connaissance parfaite de ce que l'on peut souhaiter d'un dictionnaire”.

**MARCEL JOUHANDEAU**  
“L'enveloppe nouvelle, sous laquelle se présente un texte reproduit avec vénération, n'est pas une des moindres joies que procure aux lecteurs ce roman d'aventures - les aventures de la langue française”.

**RAYMOND QUENEAU**  
de l'Académie Goncourt

“Ce monument national” comme disait Pasteur, ce “trésor de notre langue” (Le Figaro), cette “bible de l'homme cultivé” (Arts) est l'ouvrage de base de toute bibliothèque. Qui veut écrire ou parler correctement le français doit se référer à cette autorité indiscutée. La nouvelle édition, la seule, la vraie! - reproduisant scrupuleusement le texte de l'ancienne devenue introuvable, lui est supérieure par la clarté et la maniabilité. Elle a été primée à l'Exposition Triennale des Arts Français et adoptée par toutes les grandes bibliothèques, l'Académie, le Ministère de l'Éducation Nationale, etc... Elle comprend 7 volumes de 2.000 pages, format 13x26 sur velin ivoire, reliés pleine toile.

Profitez des conditions exceptionnelles faites à nos lecteurs :

10 mensualités de 45 fr. ou 406 fr. (en un seul versement au comptant ou en 3 mensualités de 135 fr. 35 sans augmentation de prix). Vous n'avez rien à payer d'avance. Il vous suffit de remplir le bon de commande ci-dessous et de l'adresser à la Librairie PILOTE, 30, rue de Grenelle, pour recevoir immédiatement les volumes sans frais de port et d'emballage et avec DROIT DE RETOUR. C'est à dire que si vous êtes le moins du monde déçu par la présentation des volumes, vous pouvez les renvoyer dans les 3 jours sous leur emballage d'origine et vous êtes quitte de tout engagement. Vous ne courez donc aucun risque puisque votre commande ne sera définitive que lorsque vous aurez vu l'ouvrage. Mais hâtez-vous car les conditions de la présente offre ne peuvent être garanties que pour une quinzaine.

**BON à adresser à la Librairie PILOTE, 30, rue de Grenelle - Paris (VII<sup>e</sup>)**  
(Valable seulement pour la France Métropolitaine)

Veuillez m'adresser le Littré, édition intégrale en 7 tomes. Je réglerai (cocher la case figurant devant la formule choisie)

comptant à réception des volumes : 406 Fr.

en 3 versements mensuels de : 135 Fr. 35

en 10 versements mensuels de : 45 Fr.

Je garde le droit de vous retourner les volumes dans les 3 jours dans leur emballage d'origine et serai en ce cas libre de tout engagement.

Nom ..... Profession .....

Adresse .....

N<sup>o</sup> C.C.P. ou bancaire .....

T. 2

# LA LOI-PROGRAMME MILITAIRE

**L**E gouvernement vient de déposer devant l'Assemblée nationale son projet de loi-programme militaire. De quoi s'agit-il exactement ?

Ce texte a pour objet de définir les principes généraux d'une conception de la Défense nationale et d'établir en conséquence un programme de fabrication d'armements dont l'exécution devrait s'étendre jusqu'en 1970 ; c'est un effort de planification sur six années. Il y a quatre ans déjà une loi de même nature, couvrant les années 1960-64, avait été soumise au Parlement et adoptée par celui-ci. Voilà qui, apparemment, révèle un souci de méthode et d'explication loyale que la propagande officielle ne manquera pas de mettre en valeur.

Si l'on regarde d'un peu près, on découvrira aisément une réalité plus décevante.

On remarquera d'abord que le gouvernement a pris soin — car ce n'est pas un hasard — de faire discuter et adopter les crédits militaires de 1965, première année de la période couverte par le plan, avant même que celui-ci fût connu. M. Messmer, au cours des débats sur le budget, s'est refusé à engager une discussion d'ensemble qui eût permis de définir une conception générale de la défense. Comment peut-on raisonnablement fixer celle-ci et établir un programme de fabrications d'armement sans aborder des problèmes de politique internationale, sans dire comment on envisage les rapports entre grandes nations au cours des années à venir, sans préciser les systèmes d'alliances que l'on est prêt à adopter ? Cette grande explication a été volontairement reportée à plus tard. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'en faisant adopter d'abord les crédits pour 1965, on obtient le moyen de s'engager déjà dans une direction décidée par le chef de l'Etat et par lui seul, sans consultation du Parlement. Celui-ci, comme l'opinion publique, est placé devant le fait accompli.

Après quoi, si des difficultés sont rencontrées en cours d'exécution, le pouvoir affirmera en toute sérénité qu'il est trop tard pour revenir en arrière et qu'au point où on en est arrivé, il n'est d'autre solution que de poursuivre coûte que coûte. (C'est bien le cas de le dire). S'avivera-t-on un jour que Pierrelatte est une

charge écrasante et que l'usine ne peut être utilisée à des fins pacifiques dans des conditions de rentabilité satisfaisantes ? On répondra qu'il serait aberrant d'arrêter l'entreprise en raison des dépenses déjà consenties. Le centre d'essais du Pacifique exigera-t-il plus de crédits qu'on n'avait d'abord prévu ? On rétorquera qu'on ne peut se résigner à avoir tant dépensé en pure perte. En un mot, le gouvernement veut rendre difficile, sinon impossible, tout retour en arrière et toute rectification.

Or la discussion du budget de 1965, comme le bilan de la première loi-programme militaire, autorise à affirmer que

**Les inconditionnels eux-mêmes trouvent que la force de frappe coûte cher**

la politique de défense de de Gaulle et la réalisation de la force de frappe nationale exigent des dépenses sans cesse croissantes et beaucoup plus grandes qu'on ne l'a prévu et surtout qu'on ne l'a dit à l'opinion.

Les crédits demandés par la première loi-programme, déposée à la fin de 1960 et votée en 1961, ont dû être multipliés par près de deux. Ainsi les autorisations de programme, estimées d'abord à près de 4 milliards, ont été portées à 8 milliards et demi.

Au cours de la discussion du budget de 1965, tous les rapporteurs, pourtant membres de l'U.N.R., ont estimé qu'il était probable que les crédits demandés seraient, une fois de plus, insuffisants. Tous ont exprimé la crainte qu'à vouloir s'en tenir aux dépenses prévues on ne soit obligé de sacrifier à la force de frappe toutes les autres formes de la défense na-

tionale. Se faisant probablement l'écho des doléances exprimées par les militaires qu'ils avaient consultés, ils n'ont pas pu ne pas laisser apparaître les contradictions de la politique militaire et de la diplomatie gaullistes.

Citons au moins, à titre d'exemple, quelques phrases du rapporteur M. Le Theule (U.N.R.) : « Dès à présent on peut indiquer que le coût de cet armement (le char de 30 tonnes) sera très élevé et votre rapporteur ne peut s'empêcher de s'interroger sur la possibilité qu'aura notre pays de se doter d'un armement nucléaire complet, à la fois, tactique et stratégique ; ce dernier partant du système Mirage IV, bombe A, passant à l'engin sol-sol comme vecteur intermédiaire pour aboutir à l'engin à tête thermonucléaire lancé des sous-marins à propulsion nucléaire. Ce qu'il sait du coût des réalisations à l'étranger et des études qui sont actuellement menées l'incite à penser qu'il faudra d'ici peu, dans un an ou dix-huit mois, trancher, opter. Il lui semble qu'il ne sera pas possible de réaliser en même temps des engins sol-sol balistiques et des engins atomiques tactiques. Quelle sera la décision du gouvernement ? Il l'ignore. »

M. Le Theule, qui confirmait par ces propos ce que nous disions plus haut sur les méthodes de discussion imposées par le gouvernement, est maintenant renseigné : la loi-programme qui vient d'être déposée lui confirme que, contre tout bon sens, le pouvoir entend mener tout de front et ne croit pas se trouver acculé aux choix qui paraissent inévitables, même à un inconditionnel.

Quelle peut bien, dans ces conditions, être la valeur de la force de dissuasion ? Qui peut-elle impressionner ? Croit-on que les alliés ou les éventuels adversaires, à supposer que leurs services d'espionnage ne leur apportent pas d'autres renseignements, n'auront pas relevé, à travers les débats budgétaires, les contradictions et les difficultés dans lesquelles le gouvernement se trouvera pris au cours des prochaines années ?

Le caractère démentiel des dépenses imposées par la force de frappe nationale était déjà connu. Leur vanité ne peut plus être mise en doute.

**Robert Verdier**